

1.6. Bilan ministériel du Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement *en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale* (MPR)



Le secteur primaire, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, sont nos secteurs essentiels pour la souveraineté de notre Pays. 65% de notre consommation alimentaire dépend de l'extérieur.

Cela nous rend vulnérable aux aléas internationaux, qu'ils soient sanitaires tels que les maladies animales, la grippe aviaire, ou bien économique avec l'augmentation des coûts des matières premières, des intrants agricoles ou de l'alimentation animale.

Toutes ces dépendances externes, nous fragilisent et nous obligent à renforcer nos barrières sanitaires d'entrée sur le territoire, ainsi qu'à maintenir des protections économiques permettant de favoriser le produit frais local par rapport à l'importé.

Nous devons augmenter notre production locale et favoriser l'emploi salarié agricole dans nos exploitations ou l'emploi de marin pêcheur dans nos armements de pêche, car nous aurons besoin de davantage de main d'œuvre qualifiée pour relever les défis de notre sécurité alimentaire :

- Tripler notre capacité de pêche
- Doubler notre production de viande locale, soutenir une filière de poulet de chair et proposer une viande bovine de qualité pour réduire les importations
- Développer la transformation et la conservation de nos produits agricoles afin de proposer des produits locaux tout au long de l'année
- Augmenter la part de nos produits locaux dans les cantines scolaires, la restauration collective et l'hôtellerie
- Proposer des produits locaux, frais à proximité, sains et durables, à un prix acceptable
- Faire évoluer les mentalités en encourageant la population à manger sainement et faire le choix du « manger local »
- Soutenir les filières à haute valeur ajoutée pour créer de la richesse et contribuer ainsi au financement de notre système alimentaire

Tels sont les objectifs fixés par la feuille de route du ministère du secteur primaire. Cette seconde année d'actions met en évidence le travail de terrain réalisé par le ministre et son cabinet afin d'être à l'écoute des acteurs du secteur primaire.

Le Ministre a pris connaissance du programme d'investissements structurants engagés par ses services sous tutelle, notamment la direction de l'agriculture, la direction des ressources marines, la CAPL, la DBS, l'EPIC Vanille, la Délégation à la recherche, et le CMMPPF en faveur du développement de notre secteur primaire.

I. Agriculture : des investissements structurants

Le nombre d'opérations et projets conduits par la direction de l'agriculture a été important en 2023, avec un montant d'engagement de crédits en investissement de 2,3 milliards supplémentaires (contre 3 milliards en 2022 et 2,5 milliards en 2021) et un montant de liquidation de 2,9 milliards (contre 2,2 en 2022 et 1,8 en 2021).

Les opérations relatives aux structures d'abattage délocalisées ont en revanche été freinées par des difficultés liées à l'augmentation des coûts d'objectifs nécessitant de revoir les procédures des marchés.

Le soutien financier aux exploitations agricoles et entreprises d'agro transformation s'est maintenu en 2023 avec un montant d'aide financière liquidé de 633 millions F CFP en 2023 (contre 719 en 2022), ce qui porte le montant des aides versées depuis 2018 à plus de 3,4 milliards F CFP, dont 2 522 millions en investissement, traduisant le besoin et la volonté des acteurs du secteur d'investir pour développer et moderniser leurs outils de travail.

Au niveau réglementaire, la loi du pays sur le statut de l'agriculteur et des différents types de contrats salariés est en cours d'élaboration. Le premier semestre 2024 devra consolider le tour de table avec la réforme de la PSG (MSP) et les acteurs professionnels agricoles (CAPL).

D'autres lois du pays ont également été initiées au deuxième semestre 2023, dont les présentations à la validation législative interviendront courant 2024 en fonction des concertations et arbitrages, notamment :

- Loi du pays relative à la réalisation des pistes d'accès et travaux d'aménagement des assises foncières privées destinées à l'activité agricole ;
- Loi du pays pour l'indemnisation des sinistres agricoles en cas de catastrophes naturelles déclarées par le Conseil des ministres ;
- Délibération portant plan de transition alimentaire (PTra) 2024-2034 ;
- Loi du pays portant réforme du dispositif des aides agricoles et de la pêche ;
- Loi du pays encadrant les prix et les marges des fruits, légumes, poisson ;
- Loi du pays sur la gestion et l'utilisation des effluents d'élevage pour l'agriculture.

❖ **Augmentation des surfaces et valorisation des domaines agricoles.**

La Direction de l'agriculture gère une surface totale de lotissements agricoles aménagés pour location de 1161 ha. Le taux de mise en valeur a cependant diminué à 62% en 2023 ce qui s'explique par un fort taux de renouvellement des lots pour mise en valeur insuffisante.

En 2023, les opérations de travaux ont essentiellement portées sur :

- la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha (Terre déserte) à Nuku-Hiva,
- la réhabilitation des captages et la mise en place de compteurs sur le réseau des lotissements du plateau de Taravao,
- les travaux d'extension du domaine de Faaroa à Raiatea et Faahue à Tahaa,
- l'aménagement des premières parcelles du nouveau lotissement sur le domaine Boubée à Raiatea ce qui a permis d'aménager et louer 23 ha de nouvelles surfaces en 2023,
- Des études d'aménagements et de maîtrise d'œuvre de nouveaux lotissements sont encore en cours sur les domaines de Puunui, et L'Herbier à Hiva-Oa.



Figure 1: Inauguration des lotissements agricoles de Raiatea

En 2024, les surfaces de lotissements agricoles aménagées ont augmenté de 91 hectares principalement sur Tahiti avec la création d'un lotissement dédié à l'élevage bovin de 60 ha et aux ISLV avec l'accroissement des lotissements de Faaroa et Vaitahe (Boubée) à Raiatea et Haamene à Tahaa, ces deux derniers étant consacrés à l'agriculture biologique.



Il convient de noter la création du premier lotissement agricole « AMOKAI » aux Tuamotu sur l'île de Fakarava avec 8 lots de 2 500 m².

Les opérations de travaux réalisés en 2024 ont essentiellement porté sur la réhabilitation du réseau hydraulique du domaine Ataha (Terre déserte) à Nuku-Hiva qui a été retardé par la liquidation judiciaire d'Interoute titulaire de plusieurs lots importants du marché, et sur l'extension du réseau agricole du domaine de Toovii (en phase APD).

Des études d'aménagements et de maîtrise d'œuvre de nouveaux lotissements sont toujours en cours sur les domaines de Puunui à Tahiti et Haaume (CAMCIM) à Nuku-Hiva.

Le dispositif d'aide en faveur de l'agriculture mis en place en 2017 (LP 2017-26) comprend un volet spécifique sur l'aménagement rural qui est mis en œuvre au sein des zones agricoles privées. Le montant des aides attribués à ce type de travaux n'a représenté que 119 millions F CFP en 2024, soit environ 18 % du montant total des aides attribuées pour des dépenses d'investissement.

Un nouveau dispositif d'intervention sur foncier privé plus incitatif a été créé par la Loi du Pays n°2024-11 du 02 juillet 2024. Il permettra au Pays d'intervenir de façon beaucoup plus significative pour aménager des terres agricoles privées (aide pouvant aller jusqu'à 100 % des dépenses et plafonnées à 150 millions F CFP par projet) sous réserve que ces dernières soient classées en zone agricole protégée. Les premiers dossiers sont attendus en 2025.

❖ Mises en place d'ateliers d'agro-transformation à Tahiti et dans les archipels :

Plusieurs programmes de réhabilitation et de construction d'équipements structurants dans les filières animales et végétales, mais aussi de diversification et de renforcement des filières ont été initiés dès 2019 et 2020 visant à permettre de regrouper, conditionner, stocker les productions et à faciliter leur commercialisation.

La première vague de déploiement des ateliers d'agro transformation, débutée en 2020, visait la construction de 9 ateliers, avec 1 unité à Huahine, 2 unités à Taha'a, 3 unités à Taputapuata et enfin 3 unités à Mataiea.

L'atelier de Huahine a été livré en juillet 2023. Les ateliers de Mataiea ont été livrés en février 2024. Les ateliers de Taha'a et Taputapuata, seront livrés au plus tard en février 2025.



Figure 2: Unité de lavage de carotte de Tubuai

Les appels à candidature pour l'exploitation des ateliers ont toutefois été lancés en 2024, 7 ateliers ont été attribués sous la forme de bail commercial à des entreprises porteuses de projets de transformation de produits agricoles et l'attribution des ateliers de Tahaa est prévue début 2025. Les entreprises attributaires ont également bénéficié d'aides à l'investissement du Pays pour équiper les ateliers. Elles bénéficient également de l'appui technique et du suivi du pôle agro-alimentaire de la cellule Recherche-Innovation de la DAG et un premier bilan sur une année entière de production pourra être réalisé fin 2025.

Pour assurer le succès de ces ateliers, plusieurs facteurs sont essentiels : la cohérence avec les productions locales, un prix équitable gagnant-gagnant entre producteurs et transformateurs, l'implication des communes et du Pays pour ouvrir les marchés des restaurations scolaires, et enfin la régularité et la fiabilité des services aériens et maritimes, indispensables pour l'approvisionnement et la distribution.

La deuxième vague de déploiement des ateliers d'agro transformation a débuté en 2023 avec 3 sites d'implantation : 1 unité sur Rurutu, 1 unité sur Tubuaï et 1 unité sur Rimatara. La livraison de ces ateliers d'agro transformation s'échelonne sur 2025 et 2026.

Des crédits d'études ont été prévus ainsi que la recherche de fonciers, pour l'implantation de 2 voire 3 ateliers d'agro transformation à Moorea, Hiva-Oa et dans le secteur de Taravao.

❖ Mise en place de zones de conditionnement et stockage des produits agricoles :

En 2021 et 2022, 14 containers frigorifiques ont été mis en place sur 7 sites différents : îles de Raiatea, Huahine, Tahaa, Ua-Pou, Nuku-Hiva, Rimatara et Rurutu. Ces containers sont utilisés par les agriculteurs pour stocker leurs produits agricoles avant l'arrivée des bateaux de transport. Des abris pour ces containers ont été construits à Rurutu et Rimatara en 2022. Sur Maupiti, un hangar pour conteneur frigorifique dont les travaux ont débuté en juillet 2023 a été livré et est géré par la commune.

Sur les zones portuaires de Raiatea (Uturoa) et Huahine (Fare), deux hangars ont été réhabilités, aménagés et équipés de chambres froides et de panneaux photovoltaïques. Un troisième hangar de stockage a été construit à Faie (Huahine) en 2023. La gestion des hangars de Raiatea a été transmise à un groupement d'agriculteurs.



Figure 3: Hangar de stockage de Huahine réhabilité en 2024

La gestion du hangar de Huahine a été confiée par convention à la compagnie maritime SEM VAITERE, qui assure la liaison maritime entre Tahiti et les îles sous le vent. C'est la première fois qu'un tel partenariat est mis en place entre la DAG et un armateur maritime. Il s'agit pour le Pays de faire appel à une société privée présentant des garanties financières et des compétences logistiques, permettant d'entretenir les équipements mis en gestion et proposer un service de qualité tout au long de l'année.

Les marchés de construction de hangars sur Nuku-Hiva, Hiva Oa et Tahaa sont bien intervenus et attribués en 2024. Ces hangars seront livrés en 2025.

❖ Fournitures de matériel végétal performant :

Le nombre de plants fournis aux agriculteurs a baissé en 2024 passant de 18 000 plants à 16 500.

La demande en plants reste importante et les opérations de modernisation des pépinières de la DAG, de renouvellement des parcelles de conservation et multiplication des variétés (Ua-Huka, Nuku-Hiva et Rurutu ainsi que Tubuai) ont été poursuivies en 2024.

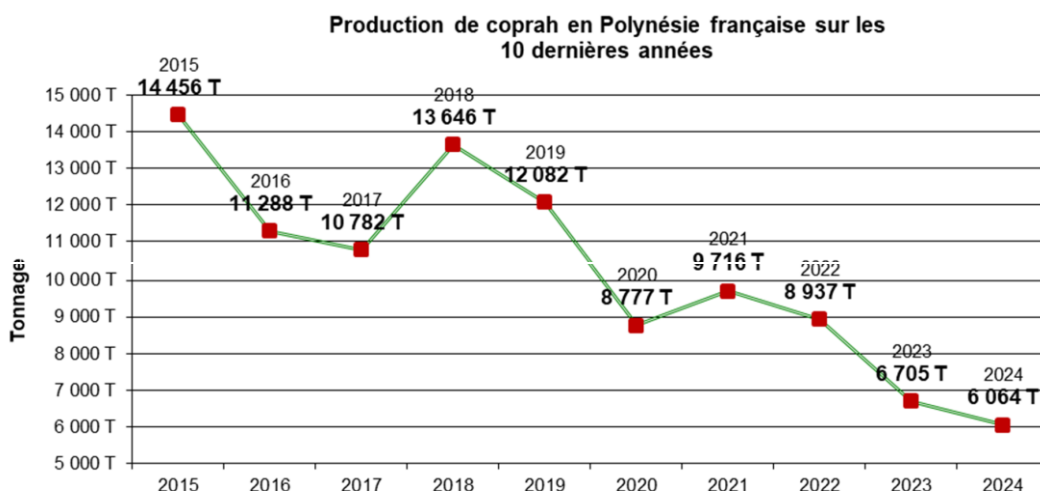
Les marchés de travaux pour la construction du centre technique des plants et semences de Ua-Huka ont été lancés en 2023. Les travaux ont démarré au premier semestre 2024 pour une livraison prévue en 2025.

Dans le cadre de la poursuite du programme d'éradication du virus de la tristeza mis en œuvre après la découverte du virus en 2022 à Ua-Huka, Nuku-Hiva et Rurutu (arrachage des plants touchés, nombreuses campagnes de détection), des campagnes d'analyses ont été maintenues en 2024 qui ont pu confirmer l'absence du virus à Ua-Huka et Rurutu (à nouveau déclarées indemnes respectivement en aout 2023 et aout 2024), mais pas à Nuku-Hiva où des plants contrôlés positifs ont dû encore être arrachés en 2024.

❖ Appui à la filière cocotier :

L'appui au développement du coprah du Pays à l'Huilerie de Tahiti (HDT) représente un montant total de 1 279 millions F CFP.

La production de coprah en 2024 s'élève à de 6 064 tonnes contre 6 705 tonnes en 2023, soit une baisse de 641 tonnes (-10 %). C'est le tonnage le plus faible observé depuis la création de l'Huilerie de Tahiti.



Dans ce contexte, la diversification de la filière cocotier, filière majeure agricole, s'impose.

Historiquement, l'économie des Tuamotu, comme celle de nombreuses îles polynésiennes, était basée sur la production de coprah, une activité héritée de l'époque coloniale. Cette monoculture a eu des effets néfastes sur la structure sociale de la communauté et sur l'environnement. Il nous faut passer sur un modèle de diversification des produits du cocotier qui permettra de dégager des marges rémunératrices plus intéressantes pour l'agriculteur avec moins de pénibilité du travail.

La création de coopératives permettant de réorienter le coprah vers l'eau de coco, le lait de coco, le mitihue et l'huile de coco vierge est indispensable.

❖ Soutien à l'installation des jeunes porteurs de projet

En 2023, 31 nouveaux porteurs de projets ont bénéficié d'une aide du dispositif ICRA, et 19 jeunes se sont nouvellement inscrits et ont suivi des formations à l'installation (1 session à Tahiti et une session à Raiatea).

En 2024, 51 nouveaux porteurs de projets ont bénéficié d'une aide du dispositif ICRA, et 14 jeunes se sont nouvellement inscrits et ont suivi des formations à l'installation (1 session démarrée à Hiva-Oa en 2024 après celle de Tahiti et Raiatea de 2023 qui se sont terminées en 2024).

❖ Aides financières à la filière agricole (loi du pays 2017-26 du 9 octobre 2017) :

Depuis la mise en application du dispositif fin 2017, la DAG a enregistré plus de 4 700 dossiers de demande d'aide agricole, dont 507 en 2024.

525 arrêtés attributifs d'aide ont été signés en 2024 (contre 380 arrêtés en 2023) pour un montant d'aide attribuée de 817 millions F CFP hors filière forêt (549 millions F CFP en 2023) dont 675 millions F CFP concerne des projets d'investissement : acquisition d'équipement, mise en place d'ombrières vanille, de structures d'élevage et d'agro-transformation, réalisation de travaux d'aménagement foncier.

Le montant des aides effectivement versées en 2024 s'est élevé à près de 598 millions F CFP (équivalent au montant de 2023 s'élevant à 633 millions F CFP), ce qui représente, avec un taux d'aide moyen de 60 %, un montant d'investissement dans le secteur d'environ 1 milliard F CFP en 2024.

L'impact de ces aides sur la production, la situation financière et l'emploi sera mesurable de manière précise et fiable lorsque le SIA de la DAG sera pleinement opérationnel, même si les tendances semblent déjà indiquer une augmentation significative de la production agricole dans différentes filières.

II. Elevage : soutien aux filières bovines, porcines et avicoles

Concernant les productions terrestres, tous les abattages d'animaux de boucherie de Tahiti sont censés avoir lieu à l'abattoir de Papara, soumis à un contrôle permanent.

Pour répondre au besoin de consommation de produits d'élevage dans les îles, plusieurs projets de constructions d'Etablissements de traitement du gibier (ETG), d'abattoirs ou d'aires d'abattage aménagées sont en cours :

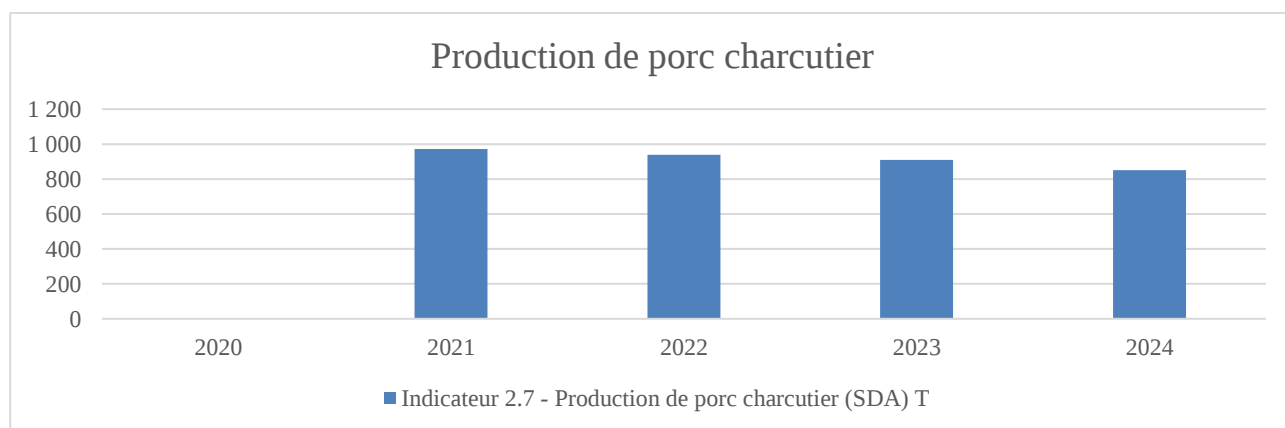
- sur Nuku Hiva : un projet d'abattoir multi-espèces ;
- sur Raiatea : un projet d'abattoir multi-espèces suite à l'obtention de son autorisation ICPE ;
- sur Huahine : un projet d'aire d'abattage aménagée ;
- sur Ua Huka et Ua Pou : un projet de construction de deux ETGs qui accueilleront les carcasses produites par les chasseurs formés et habilités. Elles y seront découpées, conditionnées, stockées et expédiées.

Au niveau de la production bovine, on constate une baisse de 14,2 % du nombre de bovins abattus en 2024, avec 435 bovins contre 507 en 2023. Cela représente une production de viande bovine de 97 tonnes (contre 115 tonnes en 2023).

Une application (smartphone et PC) pour la fabrication d'aliments au *fa'a'apu* pour nourrir les porcs et volailles a été créée dans le cadre de PROTEGE en 2022 et déployée en 2023. En 2024, la DAG a lancé une prestation pour l'améliorer et permettre d'intégrer plus de produits frais locaux dans la ration. L'application modifiée pour laquelle une traduction en anglais a également été développée sera disponible en 2025.

❖ Filière porcine

La production de porc charcutier en 2024 est de 905 tonnes (contre 910 t en 2023).



Le Pays a reconduit en 2024 l'aide ponctuelle de soutien au prix de la viande porcine afin de répondre aux problèmes d'augmentation du prix des aliments pour animaux constaté en 2021. Cette aide de 36F/kg de carcasse était effective pour les productions porcines de 2021 et 2022.

Sur la base d'une étude technico-économique de la filière, la DAG/DGAE a également soutenue la demande d'augmentation du prix de la viande porcine qui a été actée en conseil des ministres avec une première augmentation de 15% en mai 2022 et une seconde de 15% en décembre 2022. L'année 2023 a vu la stabilisation et le début de décroissance des prix à l'importation d'aliment pour porcs et volailles qui restent cependant toujours élevés par rapport à 2019, année de référence avant les perturbations liées au COVID et à la guerre en Ukraine.

En 2024, avec la stabilisation des prix de l'aliment pour animaux qui restent toutefois élevés, en concertation avec les éleveurs, il a été décidé d'attribuer une aide financière en trésorerie de 30 millions F CFP à la coopérative des éleveurs porcins afin de leur permettre de grouper leurs achats et de les importer directement pour bénéficier de tarifs avantageux.

❖ Filière avicole

Si seulement 11 agréments ont été délivrés en 2023, à fin 2024 il y a eu 91 élevages sur 142 qui ont été agréés. Cela représente 64 % des élevages qui ont importé des poussins depuis 2022. Des instructions à distance ont été mises en place pour prendre en compte les difficultés des plus éloignés.

Un guide d'élevage a également été élaboré en collaboration avec l'EPEFPA, la CAPL et le GDSA pour faciliter l'installation des petits exploitants dans des îles où l'appui technique est faible ou difficile en raison notamment de la géographie et des ressources humaines disponibles à la DAG.

La production d'œufs évaluée à 55, 1 million d'œufs, en légère baisse a été largement écoulee en extra frais à prix libre pour compenser les augmentations de prix de l'aliment.

La production de poulet de chair se développe en 2024. Il est constaté 4 éleveurs sur le marché. Ils produisent 21 719 volailles en 2024, contre 12 839 en 2023. Cela représente une augmentation de 65% par rapport à l'année précédente.

III. Renforcer les services de logistiques et de commercialisation

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) a mené sa transformation en chambre consulaire

En 2024, la CAPL a franchi une étape majeure avec l'adoption officielle de sa réforme (Arrêté n°1668 CM du 19 septembre 2024), qui lui confère un nouveau statut d'établissement public consulaire à statut particulier. Cette réforme, poursuivant des évolutions amorcées depuis plusieurs années, vise à renforcer son autonomie et son efficacité. La transition, qui se déploiera en plusieurs étapes dès 2025, prévoit notamment le passage de la comptabilité et du personnel au régime de droit privé ainsi que l'actualisation des procédures internes pour intégrer des fonctions industrielles et commerciales et renforcer ainsi sa pérennité financière. Ce virage stratégique confirme la place de la CAPL en tant qu'acteur clé de l'accompagnement du mode professionnel agricole.

En 2024, la CAPL a renforcé son service logistique d'un responsable et de deux techniciens. Il s'agit d'un service facturé permettant d'effectuer le contrôle qualité et quantité des produits agricoles (provenant notamment des Australes, des Marquises et de Raiatea) dès leur arrivée à Motu Uta, consolider les bilans de réception des cargaisons, faciliter la gestion logistique (fret et connaissance) et accompagner les producteurs éloignés. Nous constatons un fort essor des livraisons en 2024 : 175 livraisons, 187 tonnes transportées, 72 tonnes stockées en chambre froide.

La CAPL mène également des enquêtes sur les prix en magasin, centralise le suivi mensuel des récoltes de plus de 200 producteurs, permettant ainsi d'ajuster les stratégies commerciales et de défendre la priorité aux produits locaux. Des missions sur plusieurs îles ont permis d'adapter ces stratégies aux réalités locales.

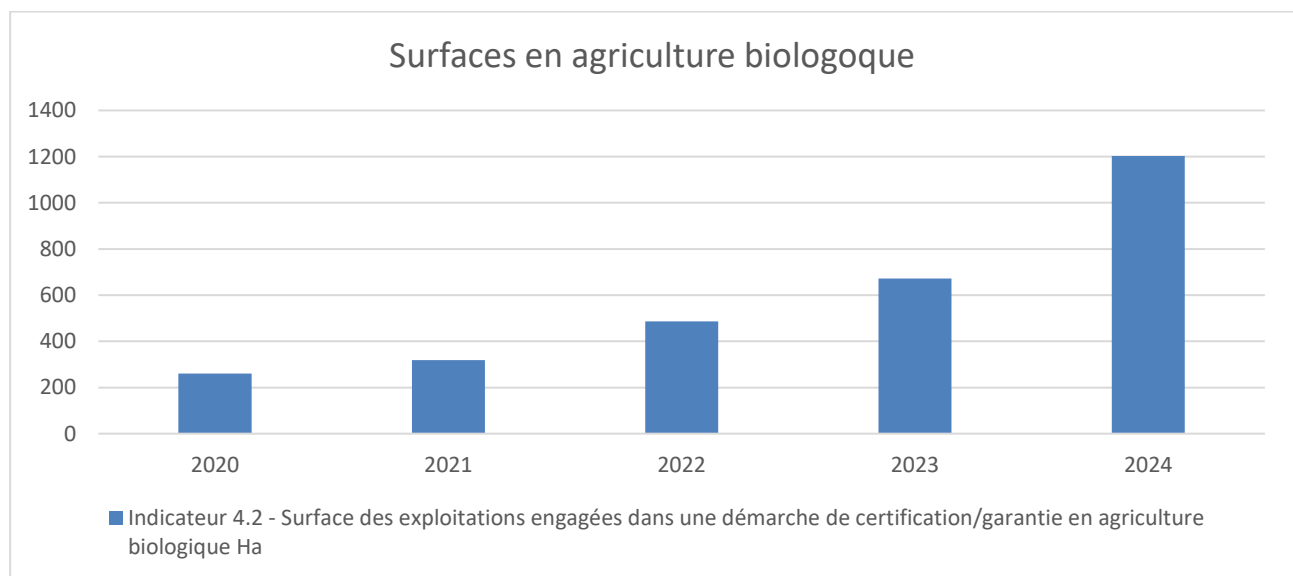
Le lancement de la plateforme numérique Matete.pf a structuré les échanges entre producteurs et acheteurs professionnels (grossistes, hôteliers, magasins). Cet outil a permis d'écouler 18 tonnes de fruits et légumes en 2024. Cela est peu pour la première année. Nous estimons que l'outil pourrait être adopté par un grand nombre de petits agriculteurs dans les îles, éloignés du centre de commercialisation de Tahiti.

Enfin, le SAC a développé ses services logistiques avec un fort essor des livraisons et renforcé le service de stockage en chambre froide (175 livraisons, 187 tonnes transportées, 72 tonnes stockés), jouant un rôle crucial dans la distribution des produits locaux.

IV. Accompagner les exploitations vers une agriculture durable

Le nombre d'opérateurs engagés en agriculture biologique stagne en 2024 avec 138 exploitations, groupements d'exploitants et entreprises certifiées et garanties en agriculture biologique hors Bioagricert. Cela représente près de 415 exploitants individuels (contre 409 en 2023).

Par contre, la surface totale engagées en agriculture biologique a doublé en 2024, représentant 1203 ha de surfaces cultivées, grâce principalement à la certification de grandes surfaces de cocoteraie pour la production d'huile de coprah bio et d'huile vierge bio.



Le nombre de transformateurs y compris agriculteur-transformateur certifiés bio est de 26 en 2024 (contre 24 en 2023), dont un tiers visent l'export (certification Europe et USA).

Cette évolution à la hausse des indicateurs traduit à la fois l'engouement des consommateurs, mais également des producteurs vers des modes de production plus respectueux de l'environnement et notamment l'agriculture biologique, mais également le renforcement des moyens et des actions du Pays pour le développement et le soutien à ces modes de production.

L'association SPG BIO FETIA compte maintenant 258 membres (153 opérateurs et 93 consommateurs) avec 20 groupes locaux répartis sur tous les archipels. Le SPG Biofetia est désormais considéré comme un des systèmes participatifs de garantie les plus dynamiques de la région et participe à des projets d'envergure tels que PROTEGE (FED XI) ou plus récemment TAVIVAT (France 2030).

Cependant, pour poursuivre sa croissance et son impact, Bio Fetia doit envisager une réorientation stratégique. L'approche actuelle de certification des exploitations individuelles atteindra inévitablement un plafond. Pour réduire les coûts et soutenir une stratégie communautaire, il est essentiel de concentrer les efforts sur la certification de grands domaines de la DAG et même à étudier la certification biologique d'îles entières. Cette

approche permettrait non seulement d'optimiser les ressources, mais aussi de renforcer la portée de l'agriculture biologique à l'échelle régionale. En continuant sur sa lancée et en adaptant sa stratégie, Bio Fetia pourra consolider sa position de leader et maximiser sa contribution à des projets d'envergure tels que PROTEGE et TAVIVAT.

❖ **Aides financières à la filière agriculture biologique :**

En 2023, 15 dossiers d'aides à la conversion sont en cours pour un montant annuel de 12 millions F CFP. Les aides relatives à d'autres types (matériels, expertises...) pour des producteurs engagés en Agriculture biologique s'élèvent en 2023 à 46 millions F CFP pour 17 bénéficiaires.

En 2024, la Polynésie française franchit une étape importante dans sa transition alimentaire avec l'arrivée de 8 nouveaux bénéficiaires d'aide à la conversion en agriculture biologique, représentant un investissement potentiel annuel de 7 186 620 F CFP. Cet accompagnement doit se poursuivre en cohérence avec la certification biologique des grands domaines relevant de la DAG, accélérant ainsi le passage à une production agricole plus saine et durable.

❖ **Le renforcement du partenariat inter-chambres :**

En 2023, la CAPL a accueilli 12 personnes de la CCIMA sur son territoire pour faire découvrir le secteur primaire polynésien.

En décembre 2023, une délégation de 8 polynésiens (agriculteurs, agents et élus CAPL) s'est rendue sur Wallis pour compléter cette belle opération de coopération.

En 2024, la CAPL a renforcé sa présence sur la scène régionale en développant ses liens avec les chambres consulaires du Pacifique. Une mission conjointe, réunissant les présidents et directeurs de la CAP-NC (Nouvelle-Calédonie), de la CAPL (Polynésie française) et de la CCIMA WF (Wallis-et-Futuna), s'est tenue en Nouvelle-Calédonie. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- Stimuler les échanges entre les trois institutions ;
- Organiser un « Village du Pacifique » lors du Salon international de l'agriculture (SIA) 2025 ;
- Explorer les filières de production néo-calédoniennes et partager leurs outils de structuration ;
- Identifier de nouvelles opportunités de partenariats et projets communs.

Suite à cette mission, le projet « Village du Pacifique 2025 » a été lancé, et un projet de fédération des chambres consulaires du Pacifique est en phase de finalisation, promettant une coopération régionale pérenne pour relever ensemble les défis agricoles.

Par ailleurs, dans un esprit d'ouverture et de collaboration, la CAPL a officialisé en 2024 son adhésion à l'Organisation des agriculteurs des Îles du Pacifique (PIFON), qui rassemble plus de 95 000 agriculteurs. Cette intégration offre à la CAPL un cadre structuré pour partager son expertise et développer de nouveaux projets. Parmi les initiatives stratégiques de PIFON figurent :

- Le développement de la culture du fruit à pain ;
- La conservation des semences traditionnelles ;
- La promotion d'une agriculture durable et résiliente ;
- L'attraction des jeunes vers les métiers agricoles ;
- Le renforcement du rôle des femmes dans le secteur ;
- Le plaidoyer et le développement de partenariats stratégiques.

Grâce à ces partenariats renouvelés, la CAPL se positionne comme un acteur incontournable du réseau agricole pacifique, capable de répondre aux enjeux communs et de dynamiser le secteur primaire en Polynésie.

V. Un système alimentaire à transformer

La crise du COVID-19 et les perturbations du commerce international aggravé par le conflit ukrainien ont été de puissants révélateurs de notre vulnérabilité alimentaire et des effets néfastes d'une mauvaise alimentation entraînant surpoids et obésité. Dans la continuité du diagnostic du système alimentaire réalisé dans le cadre du programme PROTEGE en fin d'année 2021, une réflexion mêlant des acteurs institutionnels et privés des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la santé, des affaires économiques, des communes... et visant à proposer un plan de transition alimentaire sur dix ans a été engagée avec le lancement d'un appel d'offre pour l'élaboration de ce plan.

En 2023, le projet dénommé Transition agroécologique vivrières et agro transformation (TAVIVAT) a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt transitions agricoles et agro-alimentaires pour bénéficier de financement de la banque des territoires (France 2030). Prévu d'être mis en œuvre sur la période 2025-2029, il implique un consortium de 11 partenaires publics et privés (DAG, CAPL, SPC PF, SPG, des communes, le CIRAD, Direction de la santé, des producteurs...) dont la DAG est chef de file.

Le projet est donc passé en phase de maturation au cours de laquelle plusieurs études et travaux seront conduits afin de le consolider et le renforcer pour une présentation à l'Etat en vue du financement de la phase de mise en œuvre fin 2024. Ce programme s'élève ainsi à un montant de 1,85 milliard F CFP sur 5 ans, dont 50 % sont sollicités au co-financement France 2030 et le reste sera financé par le Pays.

En avril 2024, la DAG a réussi à être déclaré lauréat France 2030 « transitions agricoles et agro-alimentaires » au titre du programme Sécurité Alimentaire et Transition Agroécologique des Atolls de Polynésie française (SATAAP). Le Pays pourra bénéficier de financement de la Banque des Territoires (France 2030), d'un montant évalué à environ 458 millions de FCP.



Figure 4: Réunion de lancement du programme SATAAP

Le programme SATAAP vise à relancer la production agricole locale, à réduire la dépendance aux importations, à améliorer la qualité de l'alimentation, notamment dans la restauration scolaire, et à soutenir l'autoproduction familiale. Il s'appuie sur des pratiques agroécologiques innovantes, la restauration des sols et de la ressource en eau, la formation des producteurs et l'accompagnement technique de projets agricoles viables.

Déployé sur plusieurs atolls pilotes des archipels des Tuamotu et des Gambier, le SATAAP constitue un projet structurant et répliquable, au service de la souveraineté alimentaire, de l'adaptation au changement climatique et du développement économique local des îles éloignées.

Le démarrage de la phase de maturation interviendra en début 2025.

❖ **Promouvoir les productions agricoles, une alimentation saine et mettre en valeur les métiers de l'agriculture et de la pêche lagonaire.**

En 2024, la CAPL a confirmé sa nouvelle stratégie de communication pour renforcer la visibilité des produits locaux et des professionnels du secteur.

En complément de la distribution semestrielle de 5 000 bulletins techniques aux professionnels de tous les archipels, l'établissement a instauré une présence médiatique continue sur les réseaux sociaux, en mettant l'accent sur la promotion des productions et l'échange régulier d'informations techniques via divers communiqués.

Par ailleurs, le Manuel du potager a fait peau neuve en étant entièrement traduit en reo Tahiti. Ce nouvel outil, accessible aussi bien aux scolaires qu'aux particuliers, offre des conseils pratiques pour cultiver un jardin à domicile.

Les événements agricoles ont constitué un levier majeur de cette démarche. La tenue de plusieurs rendez-vous incontournables – comme les marchés du terroir (dont deux ont été organisés dans le cadre des Jeux Olympiques sur la fan zone), les floralies, les Matete Fenua à Tubuaï et Ua-Pou, la Foire des Raromatai ainsi que la Foire Agricole – a permis de mettre en lumière les richesses du secteur primaire.

Les visiteurs aux événements organisés par la CAPL ont été très nombreux en 2024. Il y a eu environ 57 000 visiteurs à la foire agricole, ce qui montre l'attrait du public pour nos produits du secteur primaire.

❖ **Le programme kit potager pour soutenir l'autonomie alimentaire :**

Après une présentation à la foire agricole et la finalisation du projet en 2022, la CAPL en partenariat avec la DSFE et les communes, a lancé avec succès la phase pilote de l'opération « kits potagers solidaires ».

Cette opération présentée dans la dernière édition du bulletin technique de la CAPL consiste à équiper des familles nécessiteuses d'un kit potager afin d'encourager l'auto alimentation en légumes, améliorer leur régime alimentaire, et envisager un mode de vie plus sain.

Dans le cadre de l'appel à projets « Ora Maitai » initié par la Direction de la santé, la CAPL a été mandatée pour déployer 49 kits potagers dans les cinq archipels de la Polynésie française. Cette initiative vise à promouvoir une alimentation saine, renforcer l'autonomie alimentaire et sensibiliser aux pratiques de jardinage durable. Répartition des kits :

- 40 établissements scolaires (écoles élémentaires et maternelles) : Ces kits offrent aux élèves et enseignants l'opportunité de découvrir la culture potagère de manière ludique et éducative, encourageant ainsi une approche pratique de l'éducation environnementale et alimentaire ;
- 6 centres de soins : Les potagers y contribueront à améliorer la qualité de l'alimentation des patients tout en proposant une activité thérapeutique et un espace de ressourcement ;
- 3 établissements communaux : Ce dispositif renforcera l'autonomie des structures publiques locales en intégrant l'agriculture au quotidien.

Par rapport à l'édition 2023, les kits de cette année intègrent deux améliorations majeures :

- Une table de semis, facilitant une gestion optimale des semences lors de la préparation des plantations ;
- Un composteur, encourageant le recyclage des matières organiques et la production d'un compost riche pour nourrir le sol.

Pour accompagner les bénéficiaires isolés, des tutoriels vidéo ont été réalisés. Ces supports pratiques détaillent les étapes de montage du kit ainsi que les travaux d'entretien, garantissant ainsi une autonomie totale pour les usagers, même dans les zones où la présence d'agents CAPL est limitée.

Le projet « Ora Maitai » a ainsi permis un déploiement réussi de kits potagers à fort impact éducatif, sanitaire et sociétal dans l'ensemble des archipels de la Polynésie française.

❖ Des actions concrètes pour permettre le développement de filière :

La CAPL a déployé en 2024 une série d'initiatives innovantes visant à diversifier et renforcer les filières agricoles en Polynésie française. Voici les principales actions menées :

- **Essais expérimentaux de chou-rouge à Rimatara** : Pour promouvoir une production biologique dans un environnement aux conditions optimales, des essais de culture de chou-rouge ont été effectués sur l'île de Rimatara aux Australes. L'objectif était d'encourager la diversification mais également l'agriculture biologique dans des zones à fort potentiel. Les essais ont été réalisés chez trois agriculteurs, avec la mise en place d'un itinéraire technique complet couvrant fertilisation et protection des cultures. Cela a consisté en une production de 1 150 kg de chou-rouge sur 3 000 m². Bien que la qualité soit satisfaisante, les rendements restent à optimiser. Les premiers choux-rouges, issus de ce système certifié, ont été présentés lors de la Foire Agricole de Tahiti 2024 ;
- **Installation d'une murisserie de bananes à Raiatea** : Afin de répondre aux besoins des cantines scolaires en bananes mûres et homogènes, la CAPL a installé une première murisserie à Raiatea pour améliorer la performance et la structuration de la filière banane. Les bananes sont prévues dans un premier temps pour les cantines scolaires, notamment de Taputapuataea. Les premiers lots livrés répondent parfaitement aux attentes. Forts de ces résultats, d'autres établissements scolaires ont manifesté leur intérêt. Une deuxième murisserie est prévue pour 2025 dans la commune de Teva I Uta sur l'île de Tahiti ;
- **Création d'un service d'accompagnement à l'agro-transformation** : L'embauche, en septembre 2024, d'un technicien spécialisé en agro-transformation à la CAPL permet de renforcer l'accompagnement des projets dans ce secteur avec l'ambition de développer les activités d'agro-transformation, accompagner producteurs et transformateurs, gérer les ateliers relais de Raiatea, élaborer des supports de vulgarisation et fournir un appui réglementaire, technique et économique, et soutenir des initiatives telles que le programme « Cantines à l'unisson » ;
- **Optimisation de la filière carotte** : La campagne carotte a été réorganisée avec succès grâce à une gestion centralisée par la SNA TUHAA PAE à Tubuai.
 - o Production stable à 587 tonnes ;
 - o Augmentation de 61,8 % des surfaces cultivées par rapport à 2022 ;
 - o Amélioration du rendement par hectare de 21,75 % ;
 - o Une enquête de production menée en décembre 2024 a recueilli les retours des producteurs pour envisager des améliorations en 2025. L'unité de transformation « Hotu Nui No Tupuai » n'a pas été livrée à temps en raison de contraintes de construction et d'un retard de matériaux. Les machines de transformation ont été installées en décembre 2024, avec des essais prévus pour février 2025 après finalisation des installations électriques.
- **Soutien aux projets privés innovants en production agricole** : quatre porteurs de projets ont été accompagnés dans le cadre du projet TAVIVAT. Les initiatives retenues sont :
 - o Le conditionnement de tubercules vivriers sous forme de produits découpés et congelés grâce à une unité de transformation « clé en main » ;
 - o La production de plants vivriers de variétés sélectionnées, enrichis d'un complexe mycorhizien autochtone ;
 - o Le suivi scientifique d'un système de production syntropique visant à cultiver sans intrants extérieurs ;
 - o La valorisation de sols hydromorphes (marécages) en production vivrière selon un système agroforestier.
- **Développement de la filière valorisation des déchets** : En partenariat avec l'ADEME, la CAPL a cofinancé un ingénieur dédié à la valorisation des matières organiques, dans le but de développer une filière durable et respectueuse de l'environnement. L'objectif est de réduire les déchets mis en décharge, soutenir l'économie circulaire, diminuer la dépendance aux engrais chimiques, dont les coûts ont fortement augmenté depuis la crise COVID.

La CAPL a inauguré son laboratoire d'analyse de sol en présence du ministre de l'Agriculture, marquant une étape clé pour améliorer les pratiques agricoles locales.

Les initiatives de 2024, alliant expérimentation, accompagnement technique et renforcement de la chaîne de valeur, ouvrent la voie à une agriculture plus performante, respectueuse de l'environnement et adaptée aux défis locaux.

VI. La filière vanille

La production de vanille en 2024 fait apparaître une baisse significative d'environ 10 tonnes sur l'année.

L'objectif d'installation des kit vanille 288 m² clé en main prévu en 2023 d'une superficie de 29 520 m² n'a pas été atteint. Il a été réalisé uniquement à 12 762 m² en raison de retards de commande des kits.

❖ Garantir la qualité de la vanille de Tahiti

En 2024, trois sessions de formation au Brevet de préparateur de vanille ont été organisées à Tahiti, à Hiva-Oa et à Huahine, avec un taux de réussite globale de 83 %. Ce sont 85 brevets de préparateur de vanille qui ont été attribués à des nouveaux opérateurs de la filière issus principalement du secteur agricole.

La démarche de l'appellation d'origine protégée (AOP) de la Vanille de Tahiti portée par l'Association interprofessionnelle de la filière a été ralenti par une étude d'impact économique réalisée dans le cadre de la demande de reconnaissance en organisme de défense et de gestion (ODG) conformément au cadre réglementaire instauré par la LP SIQO n°2020-23 du 24 août 2020.

La continuité des analyses anti-pesticides a permis de réviser la limite maximale de résidus constatée dans les cultures de vanille mais aussi dans la vanille préparée. Cette opération permet de contrôler la tolérance des traitements chimiques et l'utilisation des produits par les producteurs.

❖ Favoriser l'exportation de vanille

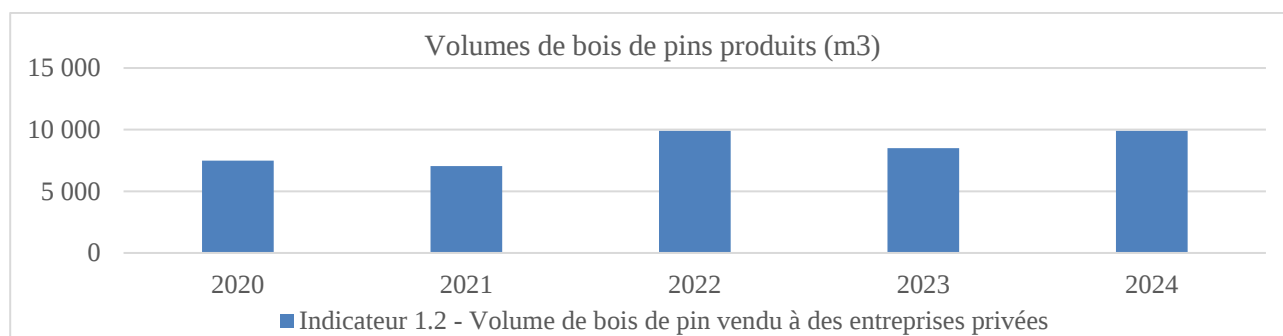
En 2024, ce sont 9 tonnes de vanilles préparées qui ont été expertisées à l'export par les agents contrôleurs de l'établissement Vanille de Tahiti, contre 16 tonnes en 2023. Considérant un prix moyen d'environ 55 000 F CFP/kg, le chiffre d'affaires de la filière à l'export est estimé à 495 000 000 FCP.

En 2024, le concours général agricole (CGA) a distingué trois préparateurs de vanille agréés par l'EVT, en leur attribuant deux médailles d'or et une médaille d'argent. Parmi eux, deux ont exposé sur le stand de la Polynésie française au Salon international de l'agriculture du 24 février au 3 mars 2024 à Paris. Cette reconnaissance du savoir-faire polynésien met en valeur la qualité exceptionnelle de notre Vanille et vient enrichir le palmarès de la filière, qui totalise désormais 29 médailles dont 20 en or.

Par ailleurs, la Vanille de Tahiti a été choisie exclusivement pour la réalisation d'un documentaire portant sur les produits agricoles des régions d'Outre-Mer qui participent annuellement au CGA à Paris. Le tournage de ce reportage a été réalisé à Tahiti et à Raiatea avec la participation du commissaire général du CGA, M. Olivier Alleman.

VII. La filière bois poursuit sa structuration

Alors que les volumes de bois de pins exploités avaient augmenté en 2022 par rapport à 2020 et 2021 (+40% par rapport à l'année 2021), ils ont baissé en 2023 avec l'arrêt de la scierie de Tubuai. La filière reste cependant dynamique avec le renforcement de l'activité des scieries les plus importantes de Papara et Hiva Oa, mais également des nouveaux opérateurs sur Rapa, et Rurutu. De nouveaux projets sont de plus en court de mise en place avec la création d'une scierie à Nuku-Hiva (SEBM) qui a signé une convention avec le Pays pour l'exploitation du plus grand domaine forestier de Polynésie à Toovii, une à Moorea et une à Raiatea.



L'année 2024 a été une année charnière quant à la finalisation des efforts consentis par le Pays pour faciliter l'installation d'une scierie dans chacune des îles où le pinus est présent.

En novembre, la scierie de Nuku-Hiva a démarré et en mai la scierie de Tubuaï a repris son activité avec une nouvelle gérance.

En termes de volume de bois transformé, l'augmentation reste contenue. En raison d'aléas techniques à corriger notamment pour la scierie de Papara sur le segment du transport, les volumes restent inférieurs aux prévisions. L'emploi progresse également avec un total de 82 emplois salariés dans le secteur sans compter les emplois induits.

Les trois scieries des Australes (Rurutu, Tubuaï et Rapa) poursuivent leur objectif de s'équiper de scies supplémentaires et ainsi accroître le volume transformé.

2025 devrait être une année de croissance et de consolidation des volumes exploités avec une vitesse de croisière qui sera atteinte au cours de l'année 2026. L'objectif de couvrir 50 % des volumes des besoins du marché du bois en Polynésie avec 15 000 m3/an de sciages résineux sera atteint d'ici 2026.

❖ Favoriser l'installation et le fonctionnement des entreprises d'exploitation et de travail du bois

Une convention d'exploitation du massif de Toovii a été signée fin 2021 avec la SAS Société d'exploitation du Bois Marquisien (SEBM) pour l'exploitation de 15 000 m³ de bois par an. La DAG a lancé en 2023 les marchés d'études et travaux pour l'aménagement de réseaux hydrauliques et réserves incendie, d'un montant de plus de 200 millions F CFP, permettant d'assurer la mise en exploitation de cette scierie.

Les travaux de construction et équipement de la scierie, portés par la SEBM, se sont achevés en novembre 2024. La fourniture de l'autoclave, portée par la DAG d'un montant de 100 millions F CFP, est prévue pour février 2026.

VIII. Nos ressources marines : fort potentiel et enjeux de préservation

L'enjeu global est l'exploitation optimale des ressources pour en tirer le plus grand profit collectif sur le long terme. Les axes de la politique publique en matière d'exploitation des ressources marines sont les suivants :

1. Gérer les ressources et préserver les milieux : il s'agit d'en connaître les potentiels, de les quantifier et de les valoriser de manière durable. Pour cet axe, 2023 a vu la réalisation d'études de stocks sur Rangiroa et Arutua mais aussi l'étude de pêche artisanale sur les Marquises par exemple. L'étude sur l'élaboration du schéma directeur de la pêche lagonaire et côtière a été engagée ainsi que la création de zones de pêches réglementées sur tout l'archipel des Marquises. En perliculture, le programme de suivi de la qualité des milieux se poursuit malgré la fin du financement PROTEGE ;
2. Développer la compétitivité des filières productrices en :
 - a. Soutenant l'investissement productif pour développer et mettre en place des outils structurants aux standards internationaux pour valoriser les ressources. Ici nous pouvons noter les actions relatives aux investissements réalisés au port de pêche de Papeete ou encore le développement du projet Biomarine pour le secteur aquacole ;
 - b. Incitant à l'initiative privée par la prise en main progressive du secteur productif pour redynamiser les filières vers une production plus compétitive. Les projets privés d'écloserie en

perliculture et en aquaculture sont de plus en plus importants et la labélisation MSC a été transférée au secteur privé ;

- c. Développant la productivité en renforçant l'innovation technologique, en apportant une assistance technique et en formant les professionnels pour améliorer leurs performances. En perliculture les formations de greffeurs se sont poursuivies tout comme les formations pour l'obtention de l'agrément en aquaculture. Les projets de sélection génétique en perliculture et en aquaculture arrivent à leur terme ;
 - d. Améliorant l'organisation économique des filières par la mise en place d'outils permettant de veiller à la qualité des produits et aux bonnes pratiques. En perliculture, les professionnels s'orientent vers une labellisation de la perle pour une meilleure valorisation et en pêche palangrière, la labélisation MSC est élargie à de nouvelles espèces.
3. Contribuer aux équilibres sociaux et territoriaux de manière à répartir la richesse équitablement entre les différentes catégories sociales et entre les îles et archipels. Pour cet axe, notons la réhabilitation des marinas pour la pêche côtière, la poursuite de l'augmentation du parc à DCP avec un objectif de maintien de 80 DCP sur toute la Polynésie et les actions relatives aux aides pour la pêche lagonaire et la pêche côtière ;
 4. Adapter l'environnement institutionnel : faire évoluer le cadre législatif et administratif de l'exploitation des ressources pour accompagner le développement. Pour cet axe, les arrêtés d'application à la suite de la modification de la loi de pays en perliculture ont été validés au conseil de la perliculture et les travaux sur la loi de pays en aquaculture ont été poursuivis.
- ❖ Pêche hauturière et côtière : soutien aux professionnels

En 2024, la pêche hauturière a atteint à nouveau un record de production avec 8 790 tonnes (contre 8 676 tonnes en 2023), maintenant une hausse de 15 % par rapport à 2022. Cette performance a contribué de manière significative à la sécurité alimentaire du pays et sera optimisée grâce au développement des infrastructures du Port de pêche.

Le maintien du label MSC ainsi que les aides à la prise en charge du fret à l'export, permet d'enregistrer 1 738 tonnes d'espèces pélagiques exportées sur le marché international, soit 20% de l'effort de pêche annuel. Les recettes à l'export pour la filière sont évaluées à 2,2 milliards de F CFP en 2024, soit le 2ème secteur à l'export du Pays.



Figure 5: Signature du protocole d'accord avec la pêche hauturière et la pêche côtière

Le Ministre, les représentants des armateurs de la pêche hauturière, les représentants des pêcheurs côtiers et les représentants des syndicats, OTAHI et CSTP-FO, ont conclu un protocole d'accord portant sur la viabilité et la durabilité de la pêche polynésienne.

Le protocole d'accord a été approuvé et signé par l'ensemble des parties à 19 heures. Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires et les acteurs ont rappelé que les échanges se sont toujours déroulés dans un esprit de respect et d'écoute.

Cet accord prend en considération la revalorisation du statut des marins pêcheurs embarqués, la mise en place d'un label « extra-frais » pour les produits de la pêche côtière, la rédaction d'un statut plus adapté aux pêcheurs côtiers, la coopération entre pêcheurs côtiers et hauturiers, la poursuite des efforts au niveau de la formation, la réhabilitation des infrastructures et des dispositifs de pêche, la répartition de la valeur du poisson et une révision du prix du carburant.

La pêche côtière professionnelle est restée équivalente à l'année précédente, avec un total de 2 404 tonnes de prises sur l'année. Cette stabilité globale masque toutefois des variations notables selon les espèces. En 2024, les captures totales de thonidés s'élèvent à 1 717 tonnes, contre 1 678 tonnes en 2023. Cela représente une augmentation de 2,3% par rapport à l'année précédente. Nous constatons par contre une baisse significative des prises de Mahi Mahi en 2024, quantifiée à 258 tonnes, alors qu'elle était de 328 tonnes en 2023.

La professionnalisation des acteurs et l'autonomisation des communautés dans la pêche artisanale côtière se sont poursuivies, avec une consolidation des programmes destinés aux pêcheurs et aux coopératives de pêche. Parmi ces initiatives, le programme des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés a permis l'ajout de 36 nouveaux DCP en un an. Le programme froid, garantissant le maintien de 47 équipements frigorifiques en place, a également contribué à soutenir cette dynamique.



Figure 6: Livraison des pontons flottants à Arue

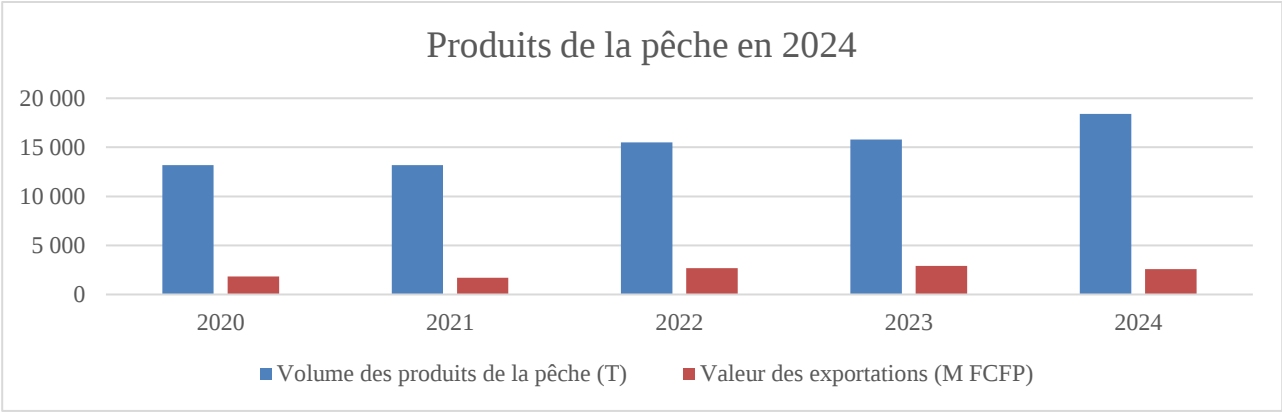
La production de la pêche lagonaire a été évaluée annuellement à 7 064 tonnes par an. En l'absence de statistiques fiables fournies par les pêcheurs, il est difficile d'actualiser ce chiffre chaque année.

Ces chiffres démontrent la place prépondérante des ressources lagonaires dans les habitudes de consommation des populations. Ces résultats consolident également la nécessité de poursuivre les études de stock et la création de dispositifs de gestion des ressources lagonaires.

L'exploitation raisonnée des milieux marins à travers les zones de pêche réglementée (ZPR) a pris de l'ampleur, avec une reconnaissance croissante de leur rôle dans la préservation des ressources. En 2024, deux tiers des ZPR

étaient dotées de comités de gestion, nous comptons 24 ZPR actives. La DRM poursuit son soutien à la création de ces zones et à la montée en compétence des comités de gestion, chargés de suivre l'évolution de ces ZPR. Des études préliminaires en vue de créer un réseau de ZPR aux Marquises ont été initiées en 2024 pour se finaliser en 2025.

La production de notre pêche polynésienne est évaluée à 18 400 tonnes en 2024, contre 15 800 tonnes en 2023. Cela représente une hausse de + 16% par rapport à 2023.

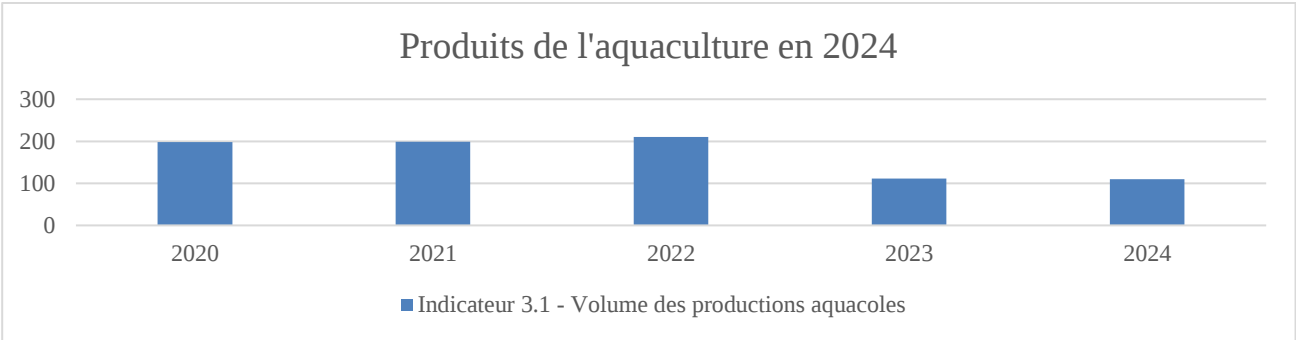


Malgré l'augmentation en volume constatée, la valeur à l'export se maintient par rapport à 2023.

❖ **Aquaculture : Gestion de crise et lancement de la zone Biomarine**

L'aquaculture constitue une filière à fort potentiel de développement. Elle est porteuse d'opportunités de création d'emplois.

En plus des trois filières principales - la crevetteculture, l'élevage de bénitiers pour l'exportation, et la pisciculture (Paraha peu) - des progrès notables ont été réalisés dans le développement d'autres activités aquacoles. Les programmes relatifs aux holothuries, aux huîtres de roches, et aux algues ont connu des avancées techniques significatives. La maîtrise de la production de ces nouvelles espèces va permettre le déploiement de ces activités aquacoles dans nos archipels et par voie de conséquence de la création d'emploi.



La production de produits aquacoles en 2024 plafonne à 110 Tonnes, en raison des difficultés zootechniques rencontrées en 2023.

La production de crevettes a enregistré une diminution de près de 40 % dans la principale ferme en 2023 et 2024, fixant ainsi la production à 110 tonnes pour 2024. Durant ces deux années, l'écloserie a traversé une crise majeure, ne pouvant satisfaire que 80 % des commandes de post-larves. De surcroît, les performances d'élevage de cette ferme principale, représentant près de 80 % de la production crevetteculture polynésienne, ont décliné, et les causes de cette baisse sont encore en cours d'identification (zootechnie sur site, qualité de l'eau de pompage, qualité des post-larves). Les performances des deux autres fermes sont restées excellentes, ce qui semble indiquer que la qualité des juvéniles provenant de l'écloserie n'est pas en cause. Le prix de la crevette à la sortie de la ferme est

resté stable, et une nouvelle ferme de crevettes en cage a été lancée à titre expérimental (accompagnée par la DRM).

De plus, le redressement des pratiques de la ferme en difficulté et l'ouverture d'une nouvelle ferme d'élevage de crevettes en cage devrait permettre à la filière crevetticole d'atteindre son objectif de 150 tonnes en 2025.

La production de Paraha peu est demeurée stable, mais peine à prendre son essor en raison de pertes importantes de poissons dans l'unique ferme (mortalités à la mise en cage, vols et pertes d'animaux dues à des problèmes zootechniques). Le prix du Paraha peu à la sortie de la ferme reste élevé, permettant à la ferme de dégager des bénéfices.

L'exportation de bénitiers a été entravée par un important épisode de blanchiment survenu en avril-mai 2023 et 2024 sur l'atoll de Reao, entraînant la suspension des expéditions pendant six mois chaque année. Les bénitiers sauvages, de collectage et d'écloserie répondent à des demandes de marchés différents, et le développement des produits d'écloserie ne compense pas la fermeture du lagon de Reao. La demande du marché international pour les bénitiers polynésiens est forte et le marché reste porteur.

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures dans les nouvelles filières telles que l'holothuriculture (rori titi 'uo'uo et 'ere'ere issus d'écloserie), l'ostréiculture (huîtres de roches sauvages et/ou issues d'écloserie) et la macroalguculture. Les produits de ces filières sont destinés au marché local (huîtres et macroalgues) et international (rori). Bien que les travaux de recherche et développement soient toujours en cours, les premières commercialisations de ces produits devraient débuter entre 2025 et 2026.

Le dispositif d'aide est peu incitatif et une révision a été engagée afin d'accompagner les fermiers et porteurs de projet dans leurs investissements et études (économiques, sociales ou environnementales).

Quelques chiffres complémentaires :

Le Pays a investi 801 millions F CFP en 2023 pour le démarrage des travaux d'aménagement de la zone Biomarine.

La réception de nouvelles cuves de préchauffage à la fin de l'année 2024 et l'achèvement des travaux de fiabilisation des écloseries de Vairao devraient garantir la sécurisation des productions des écloseries en 2025..

Les frais de fonctionnement des écloseries de production de crevettes et de paraha peu sont pris en charge par la DRM pour un coût de 122 millions F CFP en 2023. Le coût de la post-larve de crevettes sortie d'écloserie est de 3,9 Fcp l'unité. Elle est achetée par les producteurs à 1,2 Fcp l'unité. Cette post larve est donc subventionnée à 70% par le Pays.

Enfin, le bon avancement du projet BIOMARINE,, tant sur le plan des travaux que du cadre juridique et organisationnel, apparaît comme indispensable pour atteindre les objectifs de production fixés, assurer une meilleure autonomie des filières et garantir la rentabilité des écloseries et des fermes sans apport de fonds publics.

coût de 3 670 000 000 F CFP, on a versé 1 000 000 000 F CFP

Pour optimiser le développement des filières aquacoles, le secteur privé doit devenir moteur dans la diversification des espèces élevées en aquaculture. Les porteurs de projet doivent miser sur le recrutement d'experts et d'employés pour développer et maîtriser leurs activités aquacoles.

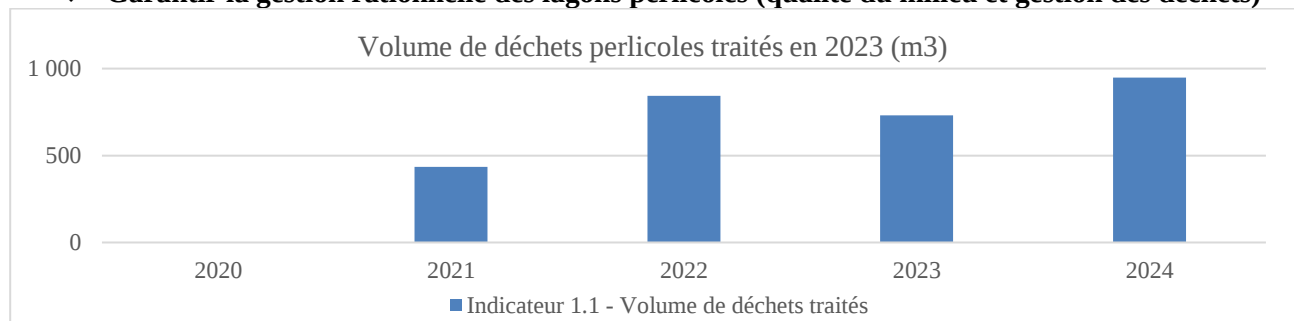
IX. Perliculture : entre responsabilité et qualité

La perliculture est le premier secteur économique lié à l'exploitation des ressources marines et a contribué à 56% de la valeur des exportations de produits de la mer en 2021. Sa contribution sociale est particulièrement importante en termes d'emplois dans les îles parmi les plus éloignées. Mais ce secteur connaît une crise durable : la perle a perdu 65% de sa valeur unitaire en 15 ans et certains lagons commencent aujourd'hui à montrer des signes de dérèglement de leur écosystème.

Le secteur perlicole de la Polynésie française fait face à plusieurs défis, notamment le changement climatique, la réduction des huîtres disponibles pour la greffe, et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Ces enjeux, couplés à des problématiques environnementales telles que la gestion des déchets, nécessitent des réformes pour assurer la pérennité de la filière. Des initiatives sont mises en place pour réguler la production, adopter des pratiques durables et renforcer les compétences, tout en diversifiant les activités aquacoles pour réduire la pression sur les ressources naturelles.

La stratégie publique vise à la fois à préserver nos écosystèmes pour une gestion durable de nos lagons, réguler les conditions de production et promouvoir une démarche de qualité.

❖ **Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles (qualité du milieu et gestion des déchets)**



Les actions de collecte de déchets perlicoles se sont bien poursuivies en 2024. De nombreuses îles ont participé au programme, à plusieurs reprises au cours de l'année, **permettant de collecter 948 m3 de déchets sortis** des lagons. Cela témoigne de l'efficacité de la communication et de la sensibilisation des professionnels, initiées dès le début des actions.

Sur l'aspect sanitaire, les huîtres prélevées en 2024 proviennent des mêmes lagons que ceux suivis par le réseau RESOLAG. Cette stratégie a été mise en place afin d'initier une complémentarité des données de suivi entre les 2 réseaux. Le RESOLAG quant à lui est toujours présent sur 7 atolls perlicoles et les données issues de 2024 feront prochainement l'objet d'un bulletin annuel des résultats, comme les années précédentes.

En 2024, le nombre de Contravention de Grande Voirie est en baisse par rapport à 2023, 20 infractions ont été verbalisées. Seulement 9 missions spécifiques de contrôle terrain "perliculture" ont été réalisées dans 14 îles, en raison principalement d'un effectif de contrôleurs réduit, dû à deux départs à la retraite et un déménagement de l'équipe CGP Perliculture vers l'immeuble Manatea Nui.

Le Pays a modifié sa réglementation afin de responsabiliser davantage les professionnels de la filière par une obligation de fournir un plan de gestion des déchets plastiques pour les nouvelles demandes et le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire (AOT).

En 2025, la majorité des îles perlicoles seront contrôlées avec un passage répété dans les îles les plus actives comme Arutua et les Gambier. Le nombre de contraventions devrait se stabiliser avec l'amenuisement progressif des infractions historiques à la suite des contrôles des 3 dernières années.

Les nouvelles équipes seront assermentées et formées à l'utilisation des matériels de pointe et à la maîtrise des moyens nautiques afin de pérenniser un contrôle efficace.

❖ **Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique**

Deux ans après le lancement de la Charte de bonnes pratiques, seulement 3 adhérents sont comptabilisés sur les 4 dossiers de demande déposés. Ce chiffre reflète un manque de promotion et de communication sur l'existence de cette Charte auprès non seulement des producteurs, mais également des autres professionnels comme les bijoutiers, les négociants.

Le prix de la perle est revenu à la normale en 2024.

La zootechnie en perliculture ainsi que les outils et les techniques de greffe ont peu évolué depuis leur invention, l'innovation reste un axe important d'amélioration des performances et de réponse à des besoins et problématiques des perliculteurs (lutte contre la prédation, qualité du nucléus et des enrobage, réduction des défauts...).

La qualité de la perle de culture de Tahiti est aussi améliorée par l'innovation génétiques avec l'appui d'experts en sélection aux éclosiers d'huîtres perlières. Ces nouveaux produits optimisés permettront à terme une certaine maîtrise de la production moins soumise aux aléas environnementaux.

Pour atteindre l'objectif fixé, il sera nécessaire de soutenir le transfert de technologie aux professionnels dès que les résultats le permettent.

L'effort du Pays pour atteindre l'objectif doit être accompagné par une démarche commerciale de qualité qui nécessitera la mise en place d'une traçabilité des produits perliers et nacriers de haute valeur ajoutée. Pour cela des travaux ont été initiés pour identifier les outils et technologies les plus adaptés à nos produits et en parallèle soutenir une démarche qualité pour l'identification de ces produits (marques de certification) répondant à un cahier des charges précis.

Avec près de 450 fermes perlicoles pour un total de près de 3 000 employés, l'enjeu de fournir une main d'œuvre qualifiée à la filière permet de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement. La session de formation sur Rangiroa a bénéficié à 12 jeunes du secteur qui ont aujourd'hui intégré le tissu économique perlicole et entament une carrière en tant que greffeurs professionnels.

Deux formations pour l'obtention des cartes de producteurs d'huîtres perlières et de produits perliers ont eu lieu du 17 au 28 juin (14 PHP et 11 PPP) et du 18 au 29 novembre 2024 (13 PHP et 14 PPP). La formation a été dispensée par l'association Rima Here conventionnée à ces fins.

Des interventions des agents de la DRM ont été assurées en avril 2024 sur une semaine à Takapoto pour la partie théorique de la formation CMMPF des greffeurs.

X. Formation maritime : développement du centre des métiers de la mer

Le ministère souhaite que le CMMPF se mette au niveau des standards internationaux afin de répondre aux besoins de formation et qualification des compétences actuelles et futures du maritime. Notre océan est notre richesse première et sources d'opportunités d'activités et d'emplois durables.

Le CMMPF doit proposer des formations qualifiantes de haut niveau, de maintenir les formations spécifiques destinées aux maintiens des compétences des marins au commerce et à la pêche, et de développer les compétences générales au niveau des activités professionnelles liées aux métiers de l'aquaculture et de la perliculture notamment.



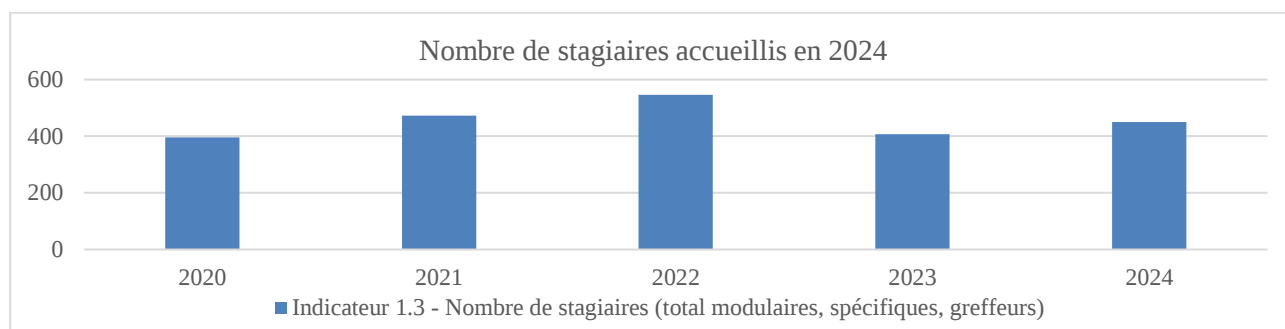
Figure 7: Le nouveau simulateur de navigation du CMMPF

En 2023, le CMMPF avait organisé 12 formations modulaires ayant bénéficié à un total de 407 stagiaires, toutes disciplines confondues.

Pour 2024, 25 sessions de formations modulaires ont été réalisées, en raison du nombre important de demandeurs. Le détail des formations réalisées est le suivant :

- 12 sessions de formations modulaires en faveur des marins, d'officiers pont et machine du secteur de la marine marchande ;
- 9 sessions de formations délocalisées pêche et greffeurs (au lieu de 3) ;
- 2 sessions de formation non prévues au bénéfice des marins pêcheurs ;
- 1 session de formation au brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) ;
- 1 session de formation au brevet de capitaine de pêche au large (BCPL).

Pour le maintien des compétences de marins au commerce comme à la pêche et permettre le rattrapage pour certains, ce sont 25 sessions de formations spécifiques qui ont été réalisées. Le CMMPF a accueilli en 2024, 450 candidats pour l'ensemble des formations modulaires, spécifiques et greffeurs sur les 478 attendus initialement (les sessions destinées aux marins pêcheurs et au BCPL n'ont pas été complètes, contrairement à toutes les autres).



Le nombre de formations modulaires qualifiantes devrait se stabiliser au commerce et à la pêche, avec toutefois une demande forte au niveau des brevets en pêche côtière. Jusqu'à présent il n'était proposé qu'une session de BCPC par an. Il pourrait être envisagé de proposer 2 sessions à l'année afin de répondre aux demandes exprimées.

La bonne dynamique des formations délocalisées s'est poursuivie en 2024 avec 4 formations en pêche lagunaire dans les îles (Arutua, Apataki, Hao et Rurutu).



Figure 8: 12 nouveaux titulaires du Brevet de Capitaine de Pêche Lagonaire à Vairao

En termes de perliculture, le CMMPF a proposé 1 sessions de formation à la greffe à Takapoto. Cela porterait le nombre de jeunes formés à 24. Il sera proposé une session de 12 élèves sur Rangiroa et 1 session de 12 élèves sur Takapoto.

Au niveau des formations au commerce, 1 session de certificat de matelot pont à Raiatea ainsi qu'1 session du brevet de capitaine de pêche côtière ont été réalisées sur cette même île.

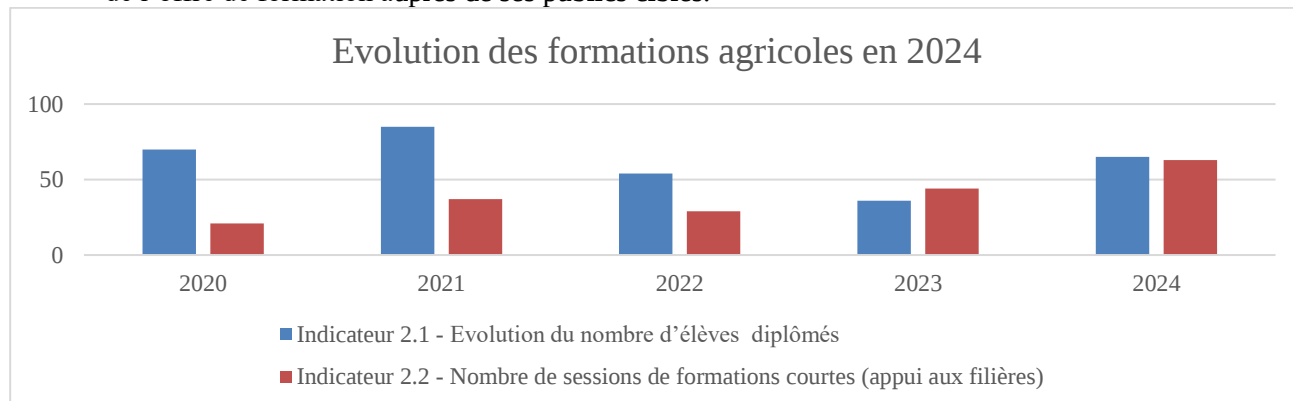
XI. Formation agricole : Soutien aux jeunes apprenants

L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) intervient dans le cadre de la politique du Pays en matière de développement du secteur primaire, conformément aux orientations du schéma directeur de l'agriculture en Polynésie française 2021-2030, ainsi qu'au Projet polynésien de l'enseignement agricole (PPEA) 2021-2025.

Les trois centres qui le composent (LPA, CFPPA, Exploitation agricole) participent à cette réalisation en déclinant les six missions dévolues à l'enseignement agricole :

- Formation initiale : le lycée accueille chaque année environ 240 jeunes polynésiens dans les cycles de formation CAPA, bacs professionnels, 2nde GT, bac technologique et BTSA. Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2023 pour intégrer les orientations du PPEA (augmentation du nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement agricole), avec l'ouverture d'une section supplémentaire en classe de CAPA. Cette évolution se poursuivra à la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un second BTSA ainsi qu'un bac pro « cultures marines ».
- Cette offre de formation s'est étoffée dès la rentrée scolaire 2023 avec l'ouverture d'une section supplémentaire en classe de CAPA. Cette évolution se poursuivra à la demande du ministère lors de la rentrée 2025 avec l'ouverture d'un second BTSA ainsi qu'un bac pro « cultures marines » afin de conforter l'identité secteurs primaires de l'établissement.
- Formation professionnelle continue : En 2024, le CFPPA a poursuivi le déploiement du dispositif initié en 2019 « Formation à l'Installation Agriculture » (FIA), formation en alternance d'une durée d'un an, avec 3 promotions en simultané dont 2 promotions délocalisées (Marquises à Hiva-Oa et Iles-sous-le-Vent à Raiatea).

- Le CFPPA a également réalisé des formations courtes dans les 4 grandes thématiques suivantes : créer son entreprise agricole, développer son entreprise, production animales et végétales. Enfin, le CFPPA a renouvelé son catalogue et son calendrier de formation pour 2024 qui permettra une meilleure visibilité de l'offre de formation auprès de ses publics cibles.



La formation diplômante et professionnelle agricole est assurément le gage d'une intégration réussie des nouveaux acteurs dans le secteur primaire. A titre d'exemple, le nombre de mentions obtenues et le taux d'insertion professionnelle de 85 % à la sortie du BTS DARC témoignent du succès de cette approche.

En 2024, le lycée a continué à développer la mobilité inter-île avec deux stages territoires (à Raiatea et Tahaa) et l'ouverture à l'international avec un projet d'études pédagogiques, découverte culturelle et insertion professionnelle en Nouvelle-Zélande. Le dispositif Erasmus+ a permis aux étudiants de BTS DARC de réaliser leur période de formation en milieu professionnel en Belgique.

Cinq agents de l'exploitation agricole ont bénéficié d'une mobilité en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du plan de relance. L'approche formation en immersion a permis la découverte de la filière porcine calédonienne. Dans le domaine végétal, c'est la culture du bananier (méthode PIF) qui a séduit les agents qui projettent de reproduire localement cette technique de multiplication. Le réseau ainsi construit permettra de poursuivre les actions en 2024.



Figure 9: L'exploitation agricole du Lycée de Opunohu, véritable espace de démonstration

❖ **Formation initiale :**

La rentrée 2024 a marqué l'introduction du Reo Maohi comme langue vivante B dans les formations et les examens. Cette initiative, répondant à une demande croissante des apprenants, vise à préserver et valoriser la

langue et la culture tahitiennes tout en renforçant l'identité culturelle des étudiants. Parallèlement, des options innovantes, telles que la pratique sportive traditionnelle du « va'a » et l'option « biodiversité marine », ont été développées pour répondre aux besoins spécifiques du territoire insulaire et préparer les élèves à des filières porteuses.

Les résultats aux examens montrent un excellent niveau global avec un taux de réussite de 100 %, contre 84% en 2023, pour certaines filières comme le Bac Pro Aménagements Paysagers (AP) et des mentions de très bon niveau, soulignant l'efficacité pédagogique.

- Bac Pro conduite de la production horticole : 85 % ;
- Bac Pro technicien conseil vente en alimentation 85 % ;
- Bac Pro aménagements paysagers : 100 % ;
- Bac technologique sciences des technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) : 85 % ;
- BTS agricole développement de l'agriculture dans les régions chaudes (DARC) : 72 %.

❖ **Formation professionnelle continue (CFPPA) :**

L'année 2024 a été particulièrement dynamique pour le CFPPA avec 63 formations courtes thématiques (44 formations en 2023), soit un taux de réalisation de 157 % par rapport au prévisionnel. Ces formations ont bénéficiées à 475 stagiaires, contre 387 stagiaires en 2023 :

- 15 formations dans le domaine « Développer son entreprise agricole et commercialiser ses produits » ;
- 5 formations dans le domaine « Productions animales » ;
- 34 formations dans le domaine « Productions végétales » ;
- 9 formations dans des domaines hors catalogue.

Concernant les lieux de formations, grâce au soutien de partenaires publics et privés, le CFPPA a réalisé :

- 48 % formations aux Îles-du-Vent (30 à Tahiti et Moorea) ;
- 22 % formations aux Îles-Sous-le-Vent (14 à Raiatea, Tahaa et Huahine) ;
- 16 % formations aux Marquises (10 à Nuku-Hiva et Hiva-Oa) ;
- 8 % formations dans les Tuamotu (5 à Hao et Tikehau) ;
- 6 % formation aux Australes (4 à Tubuaï, Rimatara et Rurutu).

Le CFPPA a déployé en simultané trois promotions FIA :

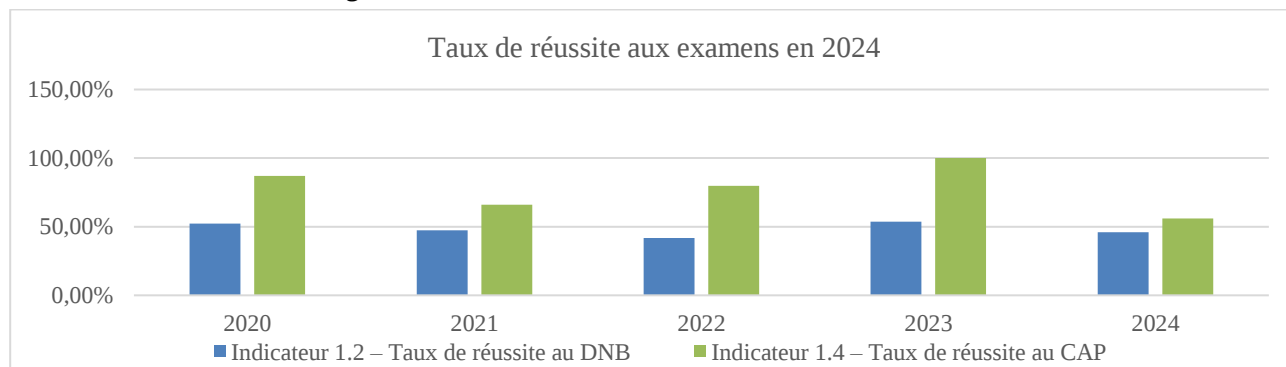
- Deux promotions « sortantes » ayant démarré en novembre 2023 : la promotion n°7 des Îles-du-Vent (Tahiti) avec 13 stagiaires entrants et la promotion n°8 délocalisée aux Îles-Sous-le-Vent (Raiatea) avec 10 stagiaires entrants ;
- Une promotion « entrante » qui a démarré en avril 2024 : la promotion n°9 délocalisée aux Marquises (Hiva-Oa) avec 14 stagiaires entrants.

Les Maisons Familiales Rurales

La fédération Polynésienne des MFR (FPMFR) dans le cadre du PAP 2023 (p.199-200) avait défini les orientations majeures suivantes :

- Mettre en place des procédures comptables et financières dans le réseau des MFR ;
- Redynamiser et restructurer le réseau des MFR ;

- Mettre en place des actions de formations à l'attention du personnel et des bénévoles du réseau des MFR ;
- Redéfinir une stratégie de communication ;
- Développer l'offre de formation et renforcer les partenariats visant à favoriser l'accès aux formations dans les îles éloignées.



Le taux de réussite aux sessions examens de 2024 est en baisse comparativement à l'année 2023 et s'explique par le décrochage scolaire en cours d'année ou encore l'absence des apprenants à la période d'examens. Des actions sont mises en œuvre pour limiter le décrochage et créer de l'attractivité tout au long du parcours de formation. Les problématiques intra-familiales sont autant de facteurs externes qui incitent les jeunes au décrochage.

Le taux de réussite rapporté aux élèves présentés aux examens est de 57 % pour le CAP, contre 100% en 2023.

XII. Lutte contre l'introduction de pestes végétales et animales

Le Pays a, dès sa prise de fonction, souhaité réaffirmer et renforcer nos moyens de lutte contre l'introduction de pestes végétales et animales à nos frontières. La sécurisation de nos frontières en termes de moyens d'intervention est primordiale, à l'image des dispositifs déployés chez nos voisins du Pacifique.

Ainsi, la certification de conformité préalable à l'entrée sous douane a été instaurée, et les contrôles sur les passagers internationaux ont été intensifiés, même si leur application nécessite encore quelques ajustements. Par ailleurs, le nombre d'inspections de navires et d'aéronefs a augmenté, contribuant à prévenir l'introduction d'organismes nuisibles.

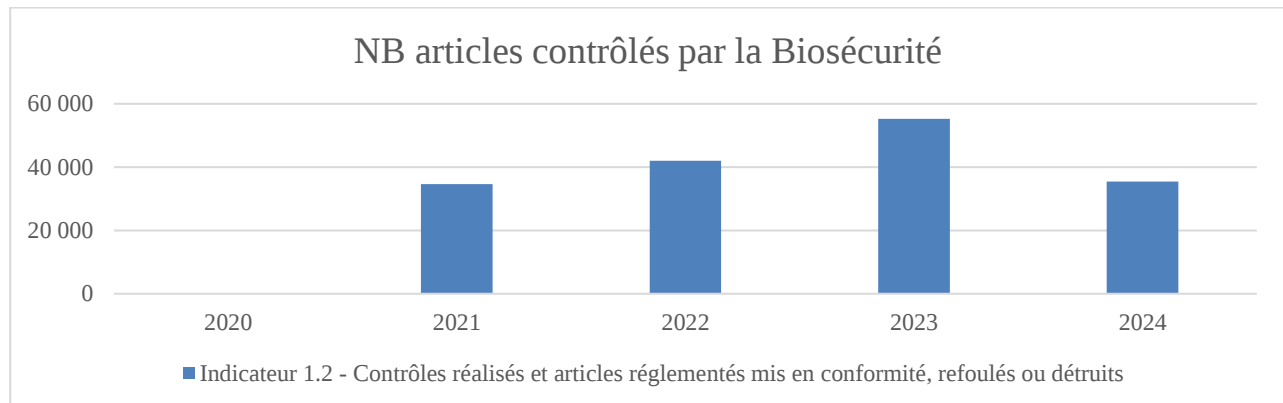


Figure 10: Les équipes de Biosécurité à l'aéroport de Tahiti-Faa'a

Il convient de souligner qu'aucune incidence d'Oryctes, de rage, de grippe aviaire, de maladies ou d'autres organismes nuisibles prioritaires n'a été constatée, ce qui témoigne de l'efficacité de certaines mesures. Toutefois, la détection de la punaise diabolique sur le territoire met en exergue le manque de moyens dont nous disposons et souligne l'urgence d'accroître nos ressources.

Les moyens de la DBS se sont vus renforcés en 2023 avec la mise en service de l'équipe cynophile composée de 3 chiens de détection et leurs agents maître-chien. De même, la surveillance opérée par la biosécurité à l'arrivée des colis postaux (rayons X) a permis de saisir un nombre important de marchandises n'ayant pas les conditions réglementaires zoo ou phyto sanitaires permettant leurs introductions sur le territoire.

Renforcer les mesures de protection du Fenua aux frontières internationales



En 2024, malgré des progrès notables en modernisation des processus et en soutien aux exportations, les contrôles physiques ont diminué et le renforcement des effectifs reste insuffisant. Le nombre de marchandises contenant des produits d'origine animale refoulées a ainsi augmenté principalement en raison de la diffusion au niveau mondial de l'IAHP et de la peste porcine africaine et de l'augmentation du risque d'introduction de marchandises potentiellement contaminées (environ 22 tonnes envoyées à la destruction).

L'intensification des contrôles visait à limiter les risques d'introduction de menaces telles que le rhinocéros du cocotier, la rage, la peste porcine ou la grippe aviaire. Le nombre de contrôles réalisés a diminué principalement en raison d'un ciblage plus précis des inspections. La brigade cynophile, déployée dès 2023, a renforcé les dispositifs de détection, mais le recrutement de nouveaux maîtres-chiens reste insuffisant.

La dématérialisation des demandes d'importation et de certaines démarches administratives a permis une hausse des permis délivrés. Cependant, la mise en place complète du formulaire de déclaration sanitaire obligatoire pour les voyageurs internationaux reste à finaliser.

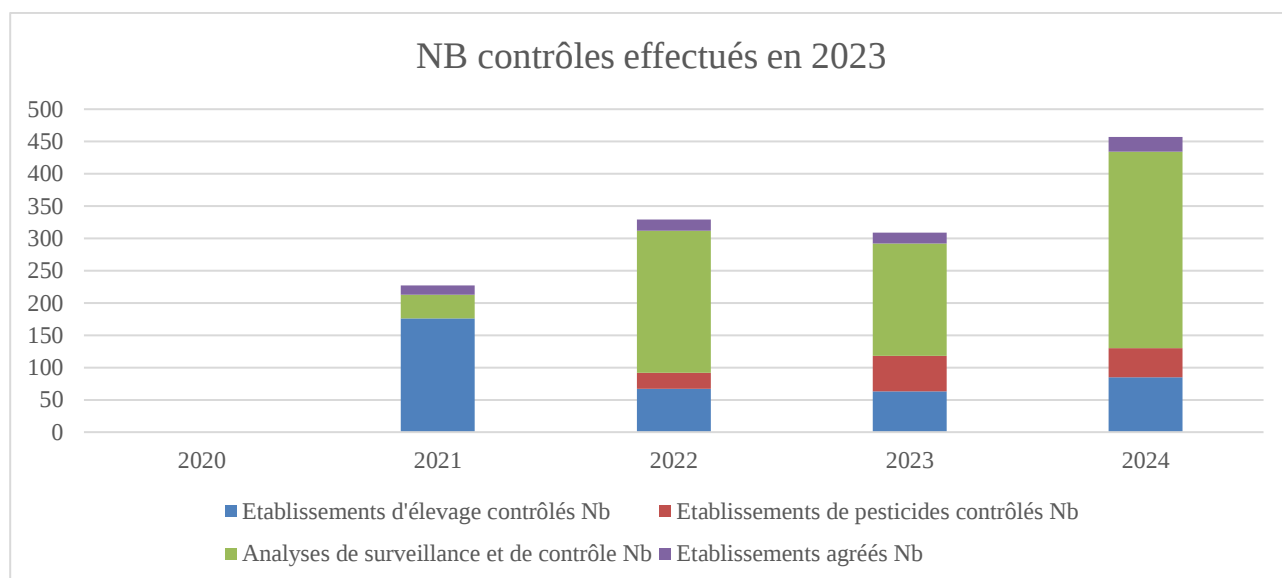
La formation des agents à la double compétence zoo sanitaire et phytosanitaire a progressé, mais le manque d'effectifs a limité l'impact sur la couverture des contrôles.

L'accompagnement des exportateurs a porté ses fruits avec une forte hausse des documents d'export délivrés. Le dispositif de certification phytosanitaire a été renforcé pour répondre aux exigences des marchés internationaux, notamment celui de l'Union européenne.

La surveillance du rhinocéros du cocotier s'est poursuivie par des mesures de piégeage et des contrôles ciblés des cargaisons provenant de zones infestées, avec une réglementation en cours de révision.

Des efforts supplémentaires seront nécessaires en 2025 pour consolider ces acquis et renforcer la protection des frontières.

❖ Renforcer les mesures de protection du Fenua entre les îles



Dans le cadre des missions de surveillance du territoire, plusieurs îles ont fait l'objet d'une surveillance phytosanitaire ou zoo sanitaire permettant ainsi d'actualiser leur statut sanitaire vis-à-vis de certains organismes nuisibles.

En 2023, un plan d'éradication a été déployé à la suite de la détection du virus de la Tristeza (CTV) dans des îles auparavant indemne de cette maladie. Le CTV a été éradiqué à Ua Huka tandis que le plan d'éradication, qui montre des résultats encourageants, sera poursuivi à Rurutu et Nuku-Hiva.

L'objectif de renforcer les mesures de protection au sein du Fenua a enregistré des avancées, notamment avec l'augmentation du nombre d'établissements agréés pour le transport interinsulaire. Cette évolution résulte d'un meilleur encadrement des opérateurs et de la mise en place de plans de gestion des risques. Toutefois, le nombre d'autorisations de transport interinsulaire (ATI) délivrées a diminué, en partie à cause de contraintes administratives et d'une application plus rigoureuse des critères de conformité.

Les contrôles sur les quais, en particulier à Bora Bora, Nuku-Hiva et Tahiti, ont été intensifiés, ce qui a conduit à une hausse significative du nombre d'interceptions et d'articles réglementés mis en conformité. Les efforts de surveillance ont porté sur les marchandises sensibles, notamment les produits agricoles et les matériaux de construction. Ces actions montrent une amélioration des dispositifs de contrôle, bien que des ajustements soient encore nécessaires pour fluidifier les démarches administratives et optimiser la gestion des flux.

En 2024, la DBS a enregistré des avancées significatives dans la sécurisation sanitaire des productions agricoles, bien que les résultats restent contrastés. Les inspections dans les établissements d'élevage, de vente et d'ateliers d'œufs se sont intensifiées, améliorant la qualité des produits primaires tels que les œufs, le miel et les produits aquacoles. De plus, le contrôle renforcé de la filière gibier a permis une meilleure conformité des carcasses de chèvres expédiées à Tahiti par rapport à 2023.

À l'inverse, les vérifications dans la filière des pesticides ont été réduites, en raison d'un recentrage sur les opérateurs prioritaires et d'un manque temporaire de ressources, même si le suivi des risques liés aux résidus sur les fruits et légumes est resté satisfaisant. Le nombre d'analyses sanitaires a fortement augmenté grâce aux campagnes de dépistage du virus de la Tristeza des agrumes (CTV) avec la collaboration de la DAG dans les zones affectées, renforçant ainsi la protection des filières stratégiques. Toutefois, le suivi de certains segments, notamment celui des pesticides, demeure perfectible.

Dans le secteur avicole, plusieurs exploitations ont retrouvé un statut sanitaire sain courant 2024, bien que la problématique des salmonelles persiste. En pêche, la stabilité des ateliers agréés pour l'export vers l'Union européenne contraste avec une baisse des exportations congelées, compensée par une augmentation des produits frais et des projets innovants au port de pêche visant à valoriser les déchets de poissons et à développer de

nouveaux produits. En aquaculture, la filière des animaux aquatiques d'ornement progresse avec l'ouverture de l'export vers l'Australie et l'introduction de nouvelles espèces, tandis que les importations en animalerie en provenance de Singapour et du Japon ont augmenté. En apiculture, la santé des abeilles reste globalement bonne, hormis un cas isolé de loque européenne, avec le maintien du plan de surveillance de la loque américaine et la soumission du plan de qualité du miel à l'UE, bien qu'aucun exportateur ne se soit manifesté.

XIII. Recherche et innovation

Consciente de l'adaptabilité et de la résilience de son vaste territoire et de sa population face aux changements et aux crises planétaires, la Polynésie française a inscrit dans ses priorités de projet de société à l'horizon 2030, la refondation et la transformation de son modèle économique et sociétal pour un développement durable et inclusif.

Le rôle de la recherche est de permettre une compréhension fine des enjeux auxquels fait face le territoire et d'aider à y apporter des solutions adaptées au contexte multi-insulaire de la Polynésie française et partant de répondre aux besoins de sa population. La priorité est ainsi portée sur les projets de recherche présentant un impact à court ou moyen terme, en termes de recherche et d'innovation dans les secteurs d'intérêt pour la Polynésie française, notamment en matière de transition écologique, énergétique ou numérique.

Aussi et alors que l'année 2022 a vu la finalisation de l'élaboration de la stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française « Polynésie océan d'innovation » pour laquelle l'ensemble des acteurs de la Recherche et de l'Innovation, y compris les secteurs de l'entreprise au premier rang desquels CCISM, French Tech, Cluster Maritime Polynésie française ont été impliqués, l'année 2023 est l'année de lancement de sa mise en œuvre.

L'année 2024 a également vu la poursuite de la structuration de l'écosystème polynésien de l'Innovation à travers la mise en œuvre du projet Nāhiti, lauréat de l'appel à projets du Plan innovation Outre-mer du Plan d'investissement d'avenir (PIA - PIOM) de France 2030. En effet, Nāhiti vise à structurer l'écosystème d'innovation sur le territoire polynésien, à travers deux volets principaux :

- 1° La sensibilisation et la formation à l'innovation ;
- 2° Le soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up.

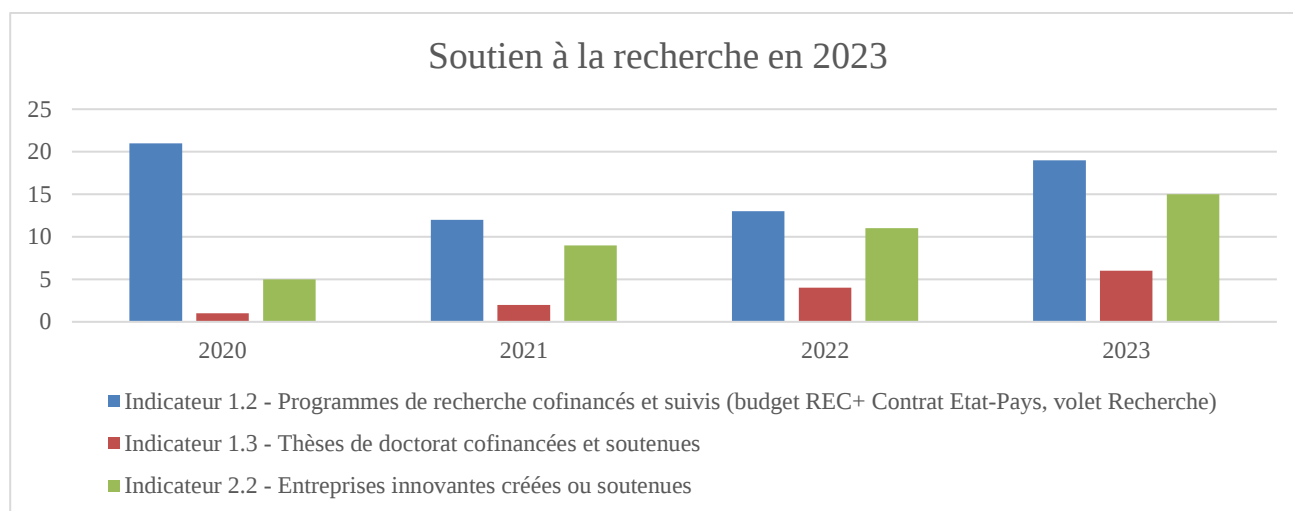
A ce titre, il convient d'indiquer pour :

- Le volet 1 : la création en 2024 du Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) de Polynésie française : PEPITE Nāfai ;
- Le volet 2 : la montée en puissance du dispositif POLYNNOV avec 5 projets lauréats en 2024 qui viennent se rajouter à la première cohorte de 10 projets accompagnés.

En 2024, 10 projets innovants sélectionnés dans le cadre des appels à projets « recherche et innovation : partenariat public-privé pour preuve de concept (RIP4) » ont été cofinancés. Ces projets de recherche et innovation dans les domaines de l'économie circulaire, l'agriculture, l'aquaculture, les ressources naturelles, les énergies renouvelables et les risques naturels, comprennent tous un partenariat public-privé solide et durable.

Enfin, un événement important pour l'innovation s'est tenu en 2024, en Polynésie française. Les Nāhiti Innovation Days, 1^{ère} rencontre internationale des acteurs et des décideurs de l'innovation, a rassemblé durant 3 jours, les acteurs clés de la recherche, de l'innovation et du développement économique dans notre région, marquant une étape décisive pour l'innovation en Polynésie française.

Aussi, les actions menées au titre de l'économie de la connaissance au-delà de contribuer à la construction d'un continuum enseignement supérieur, recherche et innovation, ont permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer des projets transformants au travers des programmes France 2030 tels que : Nārua en matière de formation et de Nāhiti en matière d'innovation. Ces deux projets ont vu leur démarrage (lancement) officiel en 2023.



Pour 2024, les indicateurs ont été atteints voire légèrement dépassés pour toutes les actions.

Ainsi, 2024 a vu en matière d'infrastructures de recherche, la finalisation des travaux du centre INNOVENTOMO de l'Institut Louis Malardé et l'inauguration du Centre d'hébergement international du CRILOBE à Moorea (2 opérations relevant du volet Recherche et innovation du 2nd Contrat de projets Etat – Pays).

En matière d'équipements scientifiques, l'installation et la mise en service d'un séquenceur haut débit de dernière génération pour l'Institut Louis Malardé et une imprimante 3D de grande dimension avec son extrudeuse pour le CRILOBE sont venus conforter les plateaux scientifiques et techniques publics existants en Polynésie française en matière de séquençage et d'imagerie 3D.

Enfin, 18 programmes de recherche (dont 3 opérations au titre de la convention d'application relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation du Contrat de développement et de transformation 2021-2023) ainsi que 8 thèses ont été financées ou cofinancées.



Figure 11: 33^{ème} édition de la fête de la science

En 2024, trois événements ont pu se tenir :

- La 33^{ème} édition de la Fête de la Science sur le thème « Océan de savoirs » avec un Va'a des sciences sur la thématique qui s'est déroulée dans le hall et les Jardins de l'Assemblée de la Polynésie française et de deux cycles de conférences sur Tahiti ; les interventions de scientifiques et chercheurs dans les établissements scolaires ont également été privilégiés notamment dans les îles ;
- La 6^{ème} édition des conférences de la Recherche sur le thème « Scénarios climatiques et vulnérabilité des socio-écosystèmes insulaires : Comment minimiser les impacts ? »

- Un colloque de restitution des résultats du programme de recherche « RESIPOLY » intitulé « Les Polynésiens face aux maladies – Santé et soins de la période pré-européenne à l'épidémie de COVID-19 ».

❖ **Valorisation des plantes locales à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) :**

La commission PAM&C comporte 21 membres dont 13 membres de droit, qui sont des représentants du gouvernement, des services administratifs concernés et des institutions de droit privé chargées d'une mission de service public (la chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire, le conseil de l'ordre des médecins, et conseil de l'ordre des pharmaciens), et 8 membres experts dans les domaines de l'anthropologie, de la botanique, de la biochimie ou encore de la pharmacie et de la médecine traditionnelle, intégrative et conventionnelle.

En août 2023, s'est tenu la 1^{ère} séance de la commission PAM&C durant laquelle il a été décidé de travailler sur la création d'une pharmacopée polynésienne pour permettre la valorisation et la reconnaissance des PAPAM de la Polynésie française.

❖ **Valorisation de nouvelles substances actives à base de plantes à intérêt agricole et médicinal : cannabis thérapeutique :**

En 2024, la Polynésie française s'est dotée d'un cadre juridique structurant et complet pour encadrer les activités liées au cannabidiol (CBD) et au cannabis dépourvu de propriétés stupéfiantes. Cette évolution réglementaire vise à sécuriser le développement d'une filière émergente, tout en garantissant la protection de la santé publique, la sécurité des personnes et la préservation de l'ordre public.

L'adoption de la loi du pays n° 2024-19 du 23 août 2024 constitue le socle de ce dispositif. Elle autorise, sous conditions strictes, la culture, l'importation, la transformation et la commercialisation de produits issus de variétés de cannabis dont la teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) est inférieure ou égale à 0,30 %, tout en interdisant toute revendication thérapeutique hors du cadre du médicament.

L'importation et la cession de semences font l'objet d'un agrément spécifique, assorti de contrôles phytosanitaires exigeants et de volumes strictement limités. Par ailleurs, un catalogue polynésien des variétés autorisées sera instauré, reposant sur des critères scientifiques et l'avis d'une commission dédiée, afin de garantir la conformité des cultures aux exigences réglementaires et environnementales du territoire.

Enfin, la liste des produits au CBD autorisés (denrées spécifiques, cosmétiques, produits à base de fibres, etc.) a été précisément définie, avec des obligations renforcées en matière de déclaration, d'étiquetage et d'information du consommateur.

La culture du cannabis (CBD) non stupéfiant est soumise à un régime de déclaration préalable, réservé aux résidents de longue durée, et encadrée par un contingentement strict des producteurs, des surfaces cultivées et des volumes. Des normes renforcées de sécurisation, de discrétion visuelle et de traçabilité s'imposent aux exploitants.

Afin d'assurer un développement progressif et sécurisé de cette nouvelle filière, une phase pilote sera lancée en 2025. Ainsi, seuls 10 agriculteurs, 2 par archipels, seront autorisés à cultiver du cannabis à faible teneur en THC sur l'ensemble du territoire polynésien, avec une limite maximale de 500 plants par exploitant, depuis la germination ou la bouture jusqu'à la récolte, pour une surface de culture maximale de 1 500 m² par agriculteur autorisés à cultiver.

Ce cadre vise à :

- Assurer un contrôle rigoureux de la production, afin de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Mettre en place une traçabilité complète, essentielle pour préserver l'intégrité et la crédibilité de la filière ;
- Évaluer les performances agronomiques et économiques de la culture, en tenant compte des spécificités du contexte polynésien.

Soutien à des filières de production à Haute valeur ajoutée et à potentiel à l'export :

- Soutien à la filière Monoï par le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Monoï de Tahiti pour la protection de la marque sur les marchés extérieurs et par le financement d'une étude post doc en cours sur l'identification de paramètres physico-chimiques spécifiques à l'huile de coprah raffinée polynésienne afin de faciliter la détection des fraudes à l'utilisation de l'appellation ;
- Soutien à la filière pandanus, élaboration d'un guide pratique sur les teintures naturelles à partir de plantes tinctoriales présentes en Polynésie française issue de l'étude sur les procédés de coloration des feuilles de pandanus.
- Soutien à la filière café via l'introduction de nouvelles variétés de café en lien avec le CIRAD, suivi et mise en place de parcelles d'essais variétaux dans le but d'évaluer les performances agronomiques de celles-ci dans le contexte polynésien et d'établir de nouvelles références technico-économiques ;
- Soutien à la filière cacao avec l'élaboration d'un programme de développement de cette filière naissante et un début de production de plants dans les pépinières de la DAG ;
- Soutien à la filière rhum qui a bénéficié depuis 2018 de plus de 150 millions d'aide à l'investissement, le soutien à la réalisation d'une thèse sur la caractérisation des cannes de Polynésie et la mise en place d'un conservatoire des variétés.

XIV. La préservation de notre environnement

Les actions menées en 2024 par la Direction de l'environnement (DIREN) ont permis de sensibiliser la population, de préserver les ressources naturelles et de renforcer les réglementations en faveur d'un développement durable. La Polynésie française continue ainsi de s'adapter aux défis environnementaux, en cherchant un équilibre entre protection des écosystèmes, responsabilisation des citoyens et adaptation de son modèle économique à un avenir plus résilient face aux pressions croissantes.

Parmi les dossiers marquants de l'année, l'inscription de l'archipel des Marquises au patrimoine mondial de l'humanité a été actée le 26 juillet 2024, lors de la 46e session du comité du patrimoine mondial à New Delhi.

Sur la thématique des déchets, la réglementation visant à réduire l'utilisation des produits à usage unique a été adoptée en 2024. Celle-ci prévoit des interdictions progressives entre 2025 et 2028, ainsi que l'obligation, dès janvier 2025, pour les établissements de restauration de fournir de l'eau potable gratuite ou à prix coûtant. Par ailleurs, le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets définissant les objectifs, orientations et actions en la matière pour la Polynésie française a été finalisé, et son adoption est prévue début 2025.

La nouvelle mission relative au bien-être animal, confiée à la DIREN en fin 2023, s'est concrétisée avec la création d'une cellule dotée d'un agent dédié, qui a pris ses fonctions en janvier 2025.

❖ Gestion des espèces protégées ou menacées

La conservation de 46 espèces végétales endémiques se poursuit à Tahiti, Raiatea et aux Marquises, avec des actions de collecte de graines et de multiplication du tiare apetahi. L'inscription des Marquises au Patrimoine mondial de l'UNESCO a permis d'initier un suivi spécifique de 20 espèces de la flore marquisienne, dont 8 nouvellement protégées.

En matière de préservation des oiseaux, les efforts se concentrent sur 3 espèces d'oiseaux terrestres en partenariat avec l'association SOP MANU, les Monarques de Tahiti et de Fatu-Hiva et le Héron de Tahiti. Des actions cofinancées par le Fonds vert ou mettant en œuvre des associations locales portent également sur 8 autres espèces terrestres. Des travaux d'amélioration de la connaissance des oiseaux marins s'intégrant dans le plan d'actions 2022-2026 du PROE ont également démarré.

Pour ce qui concerne les escargots endémiques (Partulas), le travail de suivi sur le terrain a été poursuivi sur 14 sites de réintroduction et 6 sites de populations reliques, en partenariat avec la Zoological Society of London (ZSL). En 2024, 8502 individus ont été réintroduits et la présence de plusieurs espèces a été confirmée. Un fait exceptionnel pourrait marquer 2025 : deux espèces classées "Éteintes dans la nature" pourraient voir leur statut évoluer vers "En danger critique d'extinction". Un tel changement est extrêmement rare dans le domaine de la

conservation, où passer d'une disparition totale à une chance de survie en milieu naturel est le fruit d'efforts continus et d'un engagement très important.

Les programmes de suivi et de contrôle des tortues marines ont été poursuivis, avec notamment le baguage d'individus, la poursuite de l'étude génétique des populations, et le suivi des nids de ponte.

Pour ce qui concerne les mammifères marins, 92 autorisations d'approche ont été délivrées pour l'activité de whale-watching, principalement sur Moorea et Tahiti, mais également Rurutu, Tubuaï, Bora Bora, Raiatea/Taha'a, Huahine et Tetiaroa. Cette augmentation constante du nombre d'opérateurs de whale-watching a amené le Pays à l'instauration de quotas par île à partir de 2025. 148 autorisations de prises de vue ont également été délivrées, et 40 sorties de surveillance de l'activité whale-watching ont été effectuées entre Tahiti et Moorea.

Le suivi des requins marteaux, requins tigres et raies *Mobula* se poursuit pour consolider les connaissances sur ces espèces et en assurer une meilleure gestion, dans le cadre des différents plans d'actions et de gestion menés par la DIREN (Tai nui atea, PROE, UNESCO).

Les interventions d'urgence en matière d'espèces marines protégées (animaux blessés, échoués, morts, etc.) se sont poursuivies en partenariat avec le réseau des gardiens de l'océans qui est constitué de référents positionnés sur les 5 archipels et formés par la DIREN.

❖ **Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité**

Le réseau de référents, actif depuis 2013, a maintenu ses actions avec des interventions aux Gambier et Marquises, ainsi qu'une veille via l'adresse invasives@environnement.gov.pf. En 2024, 18 entreprises ont été certifiées dans le cadre du programme de lutte contre les EEE.

19 opérations principales ont été menées aux Marquises, Gambier, Tahiti et Rapa, ciblant des espèces envahissantes végétales et animales (miconia, bulbul, tulipier du Gabon, crapaud buffle, petite fourmi de feu, ver plat). Des campagnes de dératisation ont été réalisées sur trois motus à Ua-Pou pour protéger les espèces d'oiseaux endémiques.

Le programme PROTEGE, dont la DIREN était chef de file pour les EEE, a été clôturé avec succès en 2024. Ses réalisations majeures incluent l'éradication de trois îlots aux Marquises, la mise en place d'une brigade cynophile à l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le soutien à la conservation du site UNESCO de Taputapuatea à Raiatea.

❖ **Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables.**

L'archipel des Marquises est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 26 juillet 2024.

En 2024, 10 espaces terrestres ont bénéficié d'un suivi, notamment les sites classés de Te Faaiti, Eiao, Mohotani et Temehani, ainsi que trois zones élargies aux Marquises (baies de Hohoi et Hanavavae, île de Hatuta). Les sites classés Taputapuatea et les Marquises bénéficient de financements complémentaires (PROTEGE, LIFE+, Fonds vert, Kiwa) nécessitant une forte implication de la DIREN dans leur gestion.

Concernant les espaces marins, un travail de remobilisation des plans d'actions a été mené. À Fakarava, un atlas de la biodiversité communale a été lancé et un état des lieux du balisage et du mouillage a été réalisé. Pour l'aire marine gérée Tai Nui Atea, une étude sur la biomasse des poissons a été menée.

Enfin, la DIREN accompagne de nouveaux projets de classement sur Bora Bora, Rangiroa, Moorea, les Marquises et les Australes. Pour l'archipel des Australes, une première mission de concertation avec les différents acteurs (commune, professionnels, associations et population) a été faite à Rurutu et Rimatara en septembre 2024 (les autres îles sont prévues pour 2025), avec pour but d'arriver à un classement de l'espace maritime en aire marine protégée. Dans cette perspective, la DIREN a également financé la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale de Rurutu, une mise à jour de l'état de santé des lagons de Tubuaï et Raivavae et une étude sur les habitats de nidification du Lori de Khul pour les Australes.



Figure 12: Réunion des ministres du Pacifique pour la signature de la déclaration de Papeete pour la protection de notre Océan

La DIREN a contribué à l'organisation du Village de l'Océan et du dialogue de haut-niveau qui ont conduit à la signature de la Déclaration de Papeete et des cinq engagements communs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie pour protéger le mana de l'océan. Ces déclarations constituent des jalons importants pour préparer la contribution de la Polynésie française lors de l'UNOC et assurer la préservation de l'Océan à l'échelle régionale et mondiale.

❖ Préserver et gérer la ressource en eau

En matière d'**eau souterraine**, un réseau de suivi des ressources de Tahiti est désormais installé sur 4 sites avec un financement PROTEGE (XIe FED régional – 2020-2024 – 275 millions F CFP), sur les communes de Pirae, Papeete et Punaauia. Une formation régionale axée sur l'hydrologie a également été organisée en octobre 2024 sur fonds PROTEGE au bénéfice d'agents de la DIREN, de la DEQ (GEGDP) et de l'UPF.

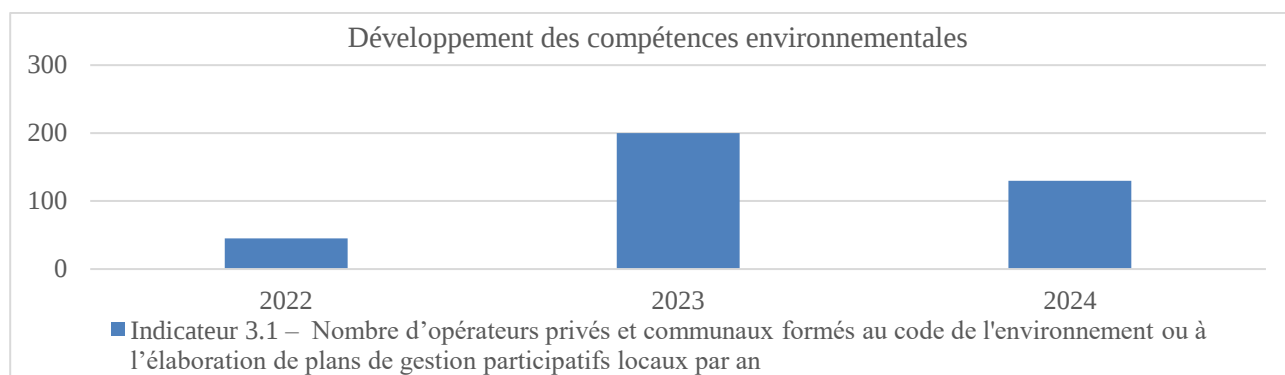
Le **Référentiel des points d'eau**, outil métier développé par la DIREN qui bancarise les caractéristiques de plus de 1 000 points d'eau (sources, forages, captages, etc.), a été complété et consolidé en 2024, et est partagé avec plusieurs services du Pays.

Les **schémas directeurs des rivières Papenoo et Punaruu**, lancés en 2022, sont toujours en cours. À **Punaruu**, les premières phases de diagnostic et de concertation ont été validées fin 2024. Aux **Tuamotu**, le **schéma directeur de gestion de l'eau (STGE)** a avancé avec la finalisation du diagnostic initial par l'**OFB** et une **enquête auprès des acteurs locaux** pour définir son périmètre. Par ailleurs, **4 communes (Hao, Tubuai, Rimatara et Paea)** ont bénéficié de financements **PROTEGE** pour **7 actions prioritaires**, incluant l'installation de **matériels d'autocontrôle**, la **sécurisation des captages** et des **travaux de rénovation**.

Pour diminuer les embâcles et les risques d'inondation avant la saison des pluies, le nettoyage de 4 rivières en zone périurbaine a également été réalisé dans les communes de Papeete, Faa'a et Pirae.

Enfin, la mise en place d'un projet de plomberie solidaire mené par l'association FACE a été cofinancée par la DIREN à hauteur de 2 millions F CFP.

❖ Aides aux associations environnementales et du bien être animal



Afin d'impliquer la population et tous les acteurs à la préservation de l'environnement, le renforcement des **capacités** des acteurs locaux s'est poursuivi par le biais d'une dizaine de formations organisées en faveur d'acteurs concernés notamment par l'approche des mammifères marins et les espaces protégés marins (guides nautiques, policiers municipaux).



En 2024, 24 subventions ont été accordées à des associations environnementales pour un montant total de 20,1 millions F CFP en fonctionnement et 2,3 millions F CFP en investissement.



Les actions financées ont porté principalement sur des thématiques d'éducation à l'environnement et de ramassage de déchets. Par ailleurs, 7 subventions ont également été accordées en fin d'année à des associations de protection animale pour des campagnes de stérilisation-identification de chiens et chats sur Tahiti, Moorea, Fakarava et Rimatara, pour un montant total de 62,6 millions F CFP, ce qui représente un effort sans précédent du Pays en la matière.

Figure 13: Signature d'une subvention à l'association Ia Vai Ma Noa No Bora Bora pour la création d'une ressource

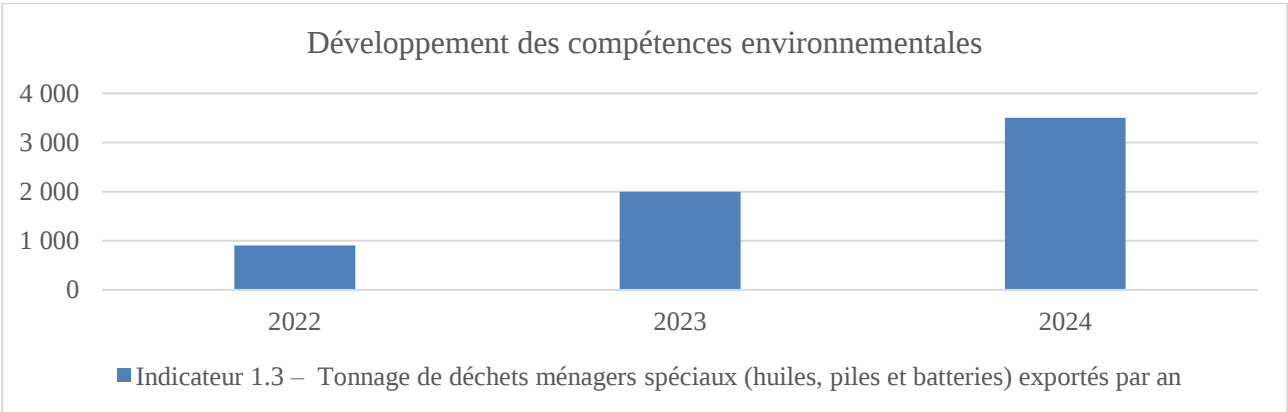
XV. Prevenir les pollutions

En 2024, d'importantes avancées ont été réalisées en matière de gestion des déchets, de réglementation environnementale et d'amélioration du cadre de vie.

La finalisation du Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD) marque une étape clé pour une gestion durable des déchets en Polynésie française, avec une adoption prévue au 1er trimestre 2025. Parallèlement, des mesures ambitieuses ont été mises en place pour réduire l'utilisation des produits à usage unique, avec des interdictions progressives entre 2025 et 2028.

La réflexion concernant le transfert au Pays de la compétence des communes en matière de traitement des déchets ménagers a été engagée, avec le lancement d’une étude de faisabilité au 1er trimestre 2024 dont les conclusions devraient être rendues en juin 2025.

Traitement des déchets



La Polynésie a financé la gestion des déchets relevant de la compétence du Pays à hauteur de 396 millions F CFP via le syndicat Fenua Ma, qui est l’opérateur dédié pour les IDV. 701 T de déchets ménagers spéciaux ont été exportées en 2024 (565 T de batteries, 12 T de piles, 124 T d’huiles usagées), auxquels s’ajoutent 16 T de médicaments non utilisés ainsi que 1 020 véhicules hors d’usage récupérés dans le cadre d’une opération carcasses aux IDV.

Une collecte de déchets électroniques a permis d’exporter 240 T, et une stabilisation des fusées de détresse a été réalisée (926 kg).

Le rapatriement des déchets dangereux des archipels (hors Tahiti et Moorea) a concerné 186 T en 2024, pour un montant de 74 millions F CFP. Par ailleurs, 83 T de DEEE et 198 véhicules hors d’usage ont été évacués des Îles-Sous-le-Vent pour un montant de 38 millions F CFP. L’opération « Nettoyage de plages » a été reconduite en 2024 sur quatre îles des Tuamotu-Gambier.



Figure 14: Inauguration de la ressourcerie de Mahina



Figure 15: Incinérateur du CHPF à Nivee

La DIREN a également financé la mise en place de la ressourcerie de Mahina et cofinancé celle de Bora Bora.

La gestion des déchets médicaux au niveau du complexe territorial de Nivee se modernise, avec le démantèlement et le remplacement de l’incinérateur défaillant en juin 2024 pour un montant de 55 millions F CFP en investissement. Par ailleurs, des études pour la remise en état du site et la mise en place d’unité de traitement et de stabilisation sont en cours, pour un objectif de travaux en fin 2025.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2024, la DIREN a traité 68 dossiers relatifs à des demandes d'autorisation/modification d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 33 arrêtés ont été délivrés. 14 signalements ont été traités sur les 21 reçus.

XVI. Les congrès du secteur primaire



Figure 16: Ouverture du congrès du secteur primaire à Ua Pou

En 2024, le Ministre en charge du secteur primaire a engagé et conduit l'organisation d'un Congrès du secteur primaire d'ampleur inédite, déployé sur l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie gouvernementale visant à renforcer la souveraineté alimentaire du Pays, à revaloriser les métiers du secteur primaire et à adapter les politiques publiques aux réalités territoriales.

Conçu comme un outil de concertation de proximité, le Congrès s'est tenu entre mai et octobre 2024, avec des sessions organisées successivement aux Marquises, aux Tuamotu, aux Australes, aux Raromatai et à Tahiti. Ce format décentralisé a permis au Ministre et aux services du Pays d'aller à la rencontre directe des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et acteurs de l'agrotransformation, au plus près de leurs exploitations et de leurs bassins de production.



Figure 17: Débats avec les professionnels à la foire agricole

❖ Une méthode fondée sur l'écoute et la co-construction

Le Congrès du secteur primaire a reposé sur une méthodologie volontairement participative. Chaque étape a combiné des temps d'information sur les politiques publiques en cours, des ateliers thématiques et des échanges

ouverts permettant aux professionnels d'exprimer leurs difficultés, leurs attentes et leurs propositions. Plus de 700 professionnels ont ainsi participé aux travaux, aux côtés des communes, des représentants des coopératives et des acteurs de la distribution.

L'organisation du Congrès a mobilisé de manière coordonnée l'ensemble des entités concernées : la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, les directions sectorielles du Pays (agriculture, ressources marines, biosécurité, environnement, travail, affaires économiques), les organismes de formation ainsi que les services en charge de l'emploi. Cette mobilisation interministérielle a permis d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux problématiques soulevées localement.

❖ **Un diagnostic partagé des enjeux du secteur primaire**

Les travaux du Congrès ont permis d'établir un diagnostic consolidé des enjeux auxquels sont confrontées les filières agricoles, d'élevage, halieutiques et forestières. Les échanges ont mis en évidence la fragilité économique d'une partie des exploitations, la question centrale des revenus des professionnels, les difficultés de commercialisation, les besoins en équipements et en aménagements, ainsi que les enjeux de formation, d'emploi et de transmission des métiers.

Les débats ont également souligné la nécessité d'opérer une transition vers des modèles de production plus durables, mieux valorisés, intégrant les exigences sanitaires, environnementales et climatiques, tout en garantissant l'accessibilité des produits locaux pour la population.

❖ **Un levier d'orientation et d'adaptation des politiques publiques**

Au-delà du temps de concertation, le Congrès du secteur primaire a constitué un **levier stratégique d'orientation de l'action publique**. Il a permis de présenter, d'expliquer et d'ajuster les dispositifs existants en matière de financement, d'équipement, d'aménagement foncier, de formation et d'emploi, tout en identifiant de nouveaux axes d'intervention.

Les contributions recueillies ont directement alimenté les réflexions du ministère sur plusieurs chantiers structurants, notamment la sécurisation du foncier agricole, le renforcement des coopératives, l'amélioration des circuits de commercialisation, la montée en gamme des productions, ainsi que les évolutions envisagées en matière de statut et de protection sociale des travailleurs du secteur primaire.